Berguette Molinghem

ISBERGUES INFOS

- Mars 2014 -

Sommaire

Vie Municipale 2 - 18

La municipalité recrute des saisonniers
Carte Nationale d'identité
Cérémonie du 19 mars
Recensement militaire
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 19 décembre 2013
Cérémonie des vœux du maire 2014
Illuminations de fin d'année
Elections municipales et communautaires
Vote par procuration
Accueil de loisirs de printemps
Menu des restaurants municipaux
Le carnaval des écoles

Vie Associative et Sportive 19 - 23

L'amicale des écoles publiques de Berguette
« Carnet de voyages » avec « La Cantarelle »
Section marche de la M.J.E.P
Association Voyages Loisirs Vacances
Amicale des donneurs de sang bénévoles
Amicale laïque d'Isbergues
« Monsieur Amédée » avec le C.O.S de Berguette
Section danse de la M.J.E.P
Etoile Sportive Isbergues Athlétisme

Vie Culturelle 24 - 25

Retour sur « Anaïs », « Trois pas dehors », « Moustique » et « Mobilhomme »
Programme culturel du mois de mars

Informations Générales 26

La Marine Nationale recrute
O.P.A.H

Bloc Notes 27 - 28

Dimanches **23 & 30 mars 2014**

Élections municipales, communautaires conseils consultatifs

Détail du déroulement des élections pages 14 et 15 de cette édition.

Les services techniques déménagent

Les services techniques de la ville d'Isbergues situés Place Basly déménagent dans le nouveau bâtiment rue Anatole France, qui regroupera désormais l'ensemble des services techniques (service bâtiment, espaces verts, voirie, bureau d'étude…).

Afin de permettre le réaménagement du secteur, la démolition des anciens locaux devrait débuter à partir du lundi 3 mars.

Modification des limites de l'agglomération d'Isbergues

Les limites de l'agglomération de la commune d'Isbergues ont été modifiées par arrêté du 15 octobre 2013, sur la route départementale 186.

Les panneaux de signalisation « Isbergues » ont été déplacés, par conséquent, la vitesse maximale autorisée sur la route départementale 186 est fixée à 50 km/h conformément à l'article R.413-3 du Code de la Route.

Des contrôles fréquents vont être effectués par la gendarmerie qui s'est dernièrement équipée d'un radar mobile.

Directeur de la publication : **Jacques Napieraj**
Rédaction, conception et impression : Mairie d'Isbergues - Service informations - 37, rue Jean Jaurès - 62330 Isbergues
Tel : 03.21.61.30.80 - Courriel : service-informations@ville-isbergues.fr - Site Internet : www.ville-isbergues.fr
Dépôt légal : Mars 2014 - Tirage en 4 400 exemplaires - Distribution gratuite.

Impression Ville d'Isbergues

Journal d'informations municipales n°269

Etat-civil

NAISSANCES

Le 29 janvier, **Orlane Bailleul,** fille d'Alexandre, *909 bis impasse Emile Zola* et de Chloé Lamblin, *66 bis rue Paul Lafargue.*
Le 30 janvier, **Tygann Bétourné,** fils d'Alexis et de Sophie Bulot, *71 rue Roger Salengro.*
Le 1er février, **Emma Caron,** fille de Grégory et de Amandine Penninck, *31 avenue du Groënland.*
Le 2 février, **Emma Lemille,** fille de Mathieu et de Sundy Debreil, *1215 rue Emile Zola.*
Le 6 février, **Gayane Decamps,** fille de Ludovic et d'Isabelle Thobois, *84 rue Roger Salengro.*
Le 7 février, **Valentin Guilleman,** fils d'Olivier et de Mélanie Gaquière, *30 impasse rue Anatole France.*

DECES

Le 27 décembre, **Simone Tassez**, 95 ans, ancienne coiffeuse.
Le 18 janvier, **Ginette Petit,** veuve de Jules Mesureur, 80 ans, *18 rue Basse.*
Le 20 janvier, **Sylvie Soarès,** 56 ans, médecin, *165 rue Roger Salengro.*
Le 24 janvier, **Claire Douillet,** épouse de Paul Carémel, 68 ans, *14 rue Leclerc.*
Le 24 janvier, **Alfred Blaret,** 91 ans, époux de Claudine Decoopman, *30 rue Robert Schuman.*
Le 8 février, **Charles Herynck,** 73 ans, retraité, époux de Monique Louchart, *1012 rue Louis Dupont.*
Le 10 février, **André Houque,** 68 ans, retraité, veuf de Raymonde Leprêtre, *44 rue Fléming.*
Le 10 février, **Paulette Henron,** 90 ans, retraitée, veuve de Michel Pouille, *42 rue de l'église de Berguette.*
Le 15 février, **Paulette Rocq,** 90 ans, veuve d'André Berteloot, *33 rue du Maréchal Foch.*

Cérémonie du 19 mars 2014

La cérémonie à la mémoire des militaires morts en Afrique du Nord aura lieu le **mercredi 19 mars 2014** aux monuments aux morts :

- de la commune associée de Molinghem à 17 h,
- de la commune associée de Berguette à 17 h 15,
- de la commune d'Isbergues à Isbergues à 17 h 30.

La municipalité recrute des saisonniers

Pour la période de juillet à septembre, la municipalité recrute des saisonniers, étudiants en études supérieures, âgés de 18 ans ou plus.

Date de dépôt des candidatures
jusqu'au 14 mars 2014 dernier délai.

Si vous êtes intéressé(e), vous pouvez dès maintenant envoyer ou déposer votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, en précisant la période souhaitée au :

Service du personnel - Hôtel de Ville,
37 rue Jean Jaurès - 62330 Isbergues.

Carte Nationale d'Identité

l'état simplifie vos démarches

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne les cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.

Attention !!!
cette prolongation ne s'applique pas
aux cartes nationales d'identité sécurisées
pour les personnes mineures.
Elles seront valables 10 ans
lors de la délivrance.

Inutile de vous déplacer dans votre mairie
si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière.

La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Expression des conseillers municipaux

Conformément à la loi du 27 février 2002, « un espace est réservé dans le bulletin municipal à l'expression des conseillers municipaux ».

Un nouvel élan pour la ville

Les prochaines élections municipales ayant lieu les 23 et 30 mars, ce billet mensuel est donc le dernier de l'actuelle mandature municipale.

En 2008, les Isberguois, pour la première fois depuis longtemps, ont pu choisir parmi trois listes celle qu'ils souhaitaient voir siéger à la mairie. Monsieur NAPIERAJ a été reconduit avec 48,84 % des voix, et 51,15 % pour les deux listes d'opposition dont 30,20 % pour notre liste « Nouvel Elan pour la Ville ».

Pendant ces six années, notre seul souci a été de sauvegarder au maximum vos intérêts en votant contre certaines résolutions et en soutenant les mesures qui nous paraissaient justes et utiles. Quelques unes de nos propositions ont d'ailleurs été reprises par le maire.

Nous vous remercions de nous avoir accordé votre confiance et soutenus pendant ces six années.

Nous restons à votre disposition et à votre écoute.

Christiane Lecocq - Michel Vaugenot
Bernadette Duponchel - Monique Garbe
nouvel-elan-isbergues@laposte.net
n° 06.31.91.08.06

Recensement militaire

Tous les jeunes Français, garçons et filles, **doivent dès l'âge de 16 ans se faire recenser** auprès de la mairie de leur lieu d'habitation (code du service national, articles L.113-1, L.113-4 et L114-6).

Ceux et celles qui n'auraient pas satisfait à cette obligation **ne pourront pas être autorisés à s'inscrire aux examens soumis au contrôle de l'état (BAC, BEP, CAP, permis de conduire...).**

La démarche est simple, il suffit de vous adresser à **l'hôtel de ville d'Isbergues ou dans les mairies annexes de Berguette et de Molinghem** muni du **livret de famille des parents.**

ATTENTION !
Le recensement est obligatoire !

Il donne lieu à la **délivrance d'une attestation de recensement nécessaire pour les examens et concours.**

Permanences des élus

HOTEL DE VILLE
☎ 03.21.61.30.80

***M. Jacques Napieraj**, Maire*
Jeudi de 14 h 30 à 16 h

Mme Micheline Dautriche,
1ère adjointe
Les 1er et 3ème Lundis du mois de 14 h à 15 h 30
sur rendez-vous.

Mme Geneviève Dupont,
adjointe au logement social
Mardi de 15 h à 17 h
sur rendez-vous.

M. Gérard Corriette,
adjoint aux sports et aux associations
Lundi de 9 h à 11 h 30
sur rendez-vous.

Mme Marie-Andrée Payelle,
adjointe aux affaires scolaires et cantines
Vendredi de 9 h à 11 h 30
sur rendez-vous.

Mairie annexe de Berguette
☎ 03.21.26.59.18

M. André Savary,
Maire délégué
de la commune associée de Berguette
Sur rendez-vous.

Mairie annexe de Molinghem
☎ 03.21.61.59.95

M. Claude Mercier,
Maire délégué
de la commune associée de Molinghem
Sur rendez-vous.

Monsieur Michel Lefait
Le Député de la 8ème circonscription,
Monsieur Michel Lefait, assure des permanences :

les 1er et 3ème lundis du mois de *16 h 30 à 18 h à l'Hôtel de Ville d'Isbergues.*

En cas d'absence de Monsieur Lefait, celles-ci seront assurées par sa suppléante Mme Micheline Dautriche.

A l'occasion des vacances d'hiver, les permanences du maire, des maires délégués et des adjoints sont suspendues :

du lundi 24 février 2014
au vendredi 7 mars 2014.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal
du Jeudi 19 décembre 2013

1. Naissances - Décès

Monsieur le Maire adresse ses condoléances aux familles de M. Gérard Mametz décédé le 27 septembre 2013 (père de M. Bruno Mametz, conseiller municipal), de Mme Danièle Trupin-Dumetz décédée le 4 octobre 2013 (ancienne employée de la commune), de M. Jean-Pierre Facqueur décédé le 6 octobre 2013 (père de M. Jonathan Facqueur, employé de la commune), de M. Marceau Lartisien décédé le 5 novembre 2013 (beau-père de Mme Martine Lartisien, conseillère municipale), de Mme Jacqueline Tant-Becart décédée le 16 novembre 2013 (mère de Mme Marie-Claire Haudrechy, ancienne employée de la commune), de Mme Renée Petit-Payelle décédée le 18 novembre 2013 (mère de M. Eric Petit, employé de la commune), de Madame Francine Marle-Pailleux décédée le 8 décembre 2013 (mère de Mme Marie-France Mahieu, employée de la commune), de Mme Yvette Mantel-Godwel décédée le 15 décembre 2013 (belle-mère de Mme Dorothée Mantel, employée de la commune) et de Mme Germaine Bocquillon-Hermand décédée le 19 décembre 2013 (mère de Mme Thérèse-Marie Durant, adjointe au maire).

2. Adoption du compte rendu de la réunion du 26 septembre 2013

Le compte rendu de la réunion du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Remerciements

- Association Nationale des Parents d'Enfants Aveugles (mise à disposition de la salle Edmond Mille, le 18 septembre 2013, pour une randonnée pédestre),
- la famille de M. Gérard Mametz (témoignage de sympathie lors du décès),
- comité d'organisation du Grand Prix d'Isbergues (pour l'aide apportée à l'organisation de la 67ème édition du Grand Prix d'Isbergues),
- Relais Emploi Alfa (mise à disposition gracieuse d'une salle),

Pour subventions :

- Amicale des Ecoles Publiques de la commune associée de Berguette,
- Association Départementale des « Francas » du Pas-de-Calais.

4. Modifications de la délibération n°12.05.03 du 14 décembre 2012 « Fixation du montant de la complémentaire santé » et de la délibération n° 12.05.04 du 14 décembre 2012 « Fixation du montant de la complémentaire prévoyance »

Complémentaire santé

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 12.05.03 du 14 décembre 2012, le conseil municipal a décidé à compter du 1er janvier 2013 de participer dans le domaine de la santé au financement des contrats et règlements labellisés de protection complémentaire auxquels les agents de la ville choisissent de souscrire.

En application des critères retenus par délibération n° 12.05.03 du 14 décembre 2012, le conseil municipal décide de fixer le montant mensuel de la participation complémentaire santé comme suit à compter du 1er janvier 2014 : agent de catégorie A : 21 €
agent de catégorie B : 26,25 €
agent de catégorie C : 31,50 €

Pour toutes les catégories d'agents :
Conjoint : 5.25 €
Enfant de moins de 20 ans sur le contrat : 5.25 € par enfant
Enfant handicapé à charge sur le contrat : 15,75 € par enfant

Délibération (n° 13.05.01) adoptée à l'unanimité

Complémentaire prévoyance

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 12.05.04 du 14 décembre 2012, le conseil municipal a décidé à compter du 1er janvier 2013 de participer dans le domaine de la santé au financement des contrats et règlements labellisés de protection complémentaire auxquels les agents de la ville choisissent de souscrire.

En application des critères retenus par délibération n° 12.05.04 du 14 décembre 2012, le conseil municipal décide de fixer le montant mensuel de la participation complémentaire prévoyance comme suit à compter du 1er janvier 2014 et pour l'année civile :

Tranche	Traitement de base + NBI de l'agent	Participation mensuelle versée
T1	supérieur à 22 700 €	8,93 €
T2	17 101 à 22 700 €	8,40 €
T3	13 901 à 17 100 €	7,88 €
T4	11 501 à 13 900 €	7,35 €
T5	9 101 à 11 500 €	6,83 €
T6	6 701 à 9 100 €	6,30 €
T7	4 501 à 6 700 €	5,78 €
T8	inférieur à 4 500 €	5,25 €

Délibération (n° 13.05.02) adoptée à l'unanimité

5. Décision modificative budgétaire n°1

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits prévus au budget 2013.

Le conseil municipal, considérant les dépenses attendues et sur la proposition de son président, décide d'apporter les modifications suivantes au budget 2013 :

Fonctionnement :

Dépenses : + 279 486 €

Charges à caractère général

60632/020 : fournitures de petit équipement : + 38 000 €
60633/822 : fournitures de voirie : + 17 000 €
611/020 : contrats de prestations de services : + 28 000 €
6135/821 : Locations mobilières : + 12 000 €

Atténuations de produits

7391171/01 : dégrèvement de taxe foncière sur propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs : + 5 000 €

Virement à la section d'investissement

023/01 : virement à la section d'investissement : + 179 486 €

Recettes : + 279 486 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

722/01 : immobilisations corporelles : + 125 978 €

Dotations et participations
74121/01 : dotation de solidarité rurale : + 153 508 €

Investissement :

Dépenses : + 1 686 631 €

Opérations d'ordre de transfert entre sections

21318/01 : autres bâtiments publics : + 125 978 €

Immobilisations corporelles

2128/823 : autres agencements et aménagement de terrains : + 677 000 €
21312/212 : bâtiments scolaires : - 15 000 €
21318/020 : autres bâtiments publics : - 60 000 €
2151/822 : réseaux de voirie : + 171 000 €
21534/024 : réseaux d'électrification : + 9 500 €
2158/020 : autres installations, matériel et outillage techniques : + 10 000 €

Immobilisations en cours

2313/824 : constructions : + 768 153 €

Recettes : + 1 686 631 €

Virement de la section de fonctionnement

021/01 : virement de la section de fonctionnement : + 179 486 €

Subventions d'investissement

1322/833 : régions : + 334 574 €
1323/01 : départements : + 1 172 571 €

Délibération (n° 13.05.03) adoptée à l'unanimité

6. Modification de deux autorisations de programme

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de modifier la période et les montants des autorisations de programmes et les répartitions des crédits de paiement pour les opérations suivantes :

Aménagement du parc paysager des cités : AP01/2012

Montant global de l'autorisation de programme pour la période 2013/2015 :	1 677 000 €
CP 2012	255 000 €
CP 2013	300 000 €
CP 2014	780 000 €
CP 2015	342 000 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :
- FCTVA : 260 000 €
- autofinancement : 1 082 426 €
- recettes de subventions : 334 574 €

Aménagement du secteur associatif Léo Lagrange : AP02/2012

Montant global de l'autorisation de programme pour la période 2013/2014 :	620 000 €
CP 2012	450 000 €
CP 2013	150 000 €
CP 2014	20 000 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :
- FCTVA : 80 000 €
- autofinancement 540 000 €

Délibération (n° 13.05.04) adoptée à l'unanimité

7. Garantie communale pour la réalisation d'un emprunt de 566 436 € souscrit par la S.A d'H.L.M LTO Habitat pour la réalisation de travaux d'amélioration du Foyer pour personnes âgées « La Résidence » rue Emile Zola - Prêt P.A.M sans différé d'amortissement

Le conseil municipal de la commune d'Isbergues accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 566 436 € souscrit par la S.A. d'H.L.M. LTO Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt d'une durée de 25 ans est destiné à financer les travaux d'amélioration du foyer pour personnes âgées « La Résidence » rue Emile Zola. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

Délibération (n° 13.05.05) adoptée à l'unanimité

8. Acquisition de plusieurs parcelles de terrain appartenant à la société « Aperam Stainless France »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a sollicité et obtenu l'accord écrit de la société « Aperam Stainless France », pour la cession au profit de la commune de plusieurs parcelles de terrain lui appartenant et cadastrées section AI n°s 496, 503, 664 et 666 pour une surface de 2 310 m² ; 110 AD n°s 144 à 158 pour une surface de 13 816 m².

Le conseil municipal, après délibération (n° 13.05.06) adoptée à l'unanimité décide l'acquisition des parcelles précédemment citées et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition amiable.

9. Cession à des particuliers du terrain cadastré section AL n° 644 situé rue René Cassin appartenant à la commune

Le conseil municipal, après délibération (n° 13.05.07) adoptée à l'unanimité décide la cession amiable de la parcelle cadastrée section AL n° 644 d'une contenance totale de 188 m^2 appartenant à la commune, au propriétaire de la propriété voisine. Il précise que l'accès au parking adjacent à la parcelle sera interdit.

10. Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire indique qu'en raison de l'avancement de grade des agents et selon l'évolution des effectifs, il convient de modifier le tableau des effectifs à compter du 19 décembre 2013.

Le conseil municipal, après délibération, décide de créer :
- 1 poste d'ingénieur principal
- 1 poste d'assistant de conservation principal de 1ère classe
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 1ère classe
- 1 poste d'adjoint administratif de 2ème classe

Délibération (n° 13.05.08) adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas de création de nouveaux emplois.

11. Recrutement d'agents non titulaires compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité

Renouvellement de 2 emplois d'adjoints techniques et de 2 emplois d'adjoints administratifs (occasionnels)

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour parer à l'accroissement temporaire d'activité des services techniques et administratifs et en améliorer l'organisation notamment lors des périodes de congés statutaires, mais aussi afin d'aider les agents ayant repris le travail après une longue période d'arrêt maladie compte tenu des restrictions médicales dont ils font l'objet.

Il est donc proposé de recruter des agents contractuels dans le grade d'adjoint technique de 2ème classe, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, dans la limite de 2 emplois au sein des services techniques et des

agents contractuels dans le grade d'adjoint administratif de 2ème classe, dans la limite de 2 emplois au sein des services administratifs, pour la même période.

Il précise enfin que ce type de recrutement demeurera exceptionnel et ne sera utilisé que lorsque les nécessités de service l'exigeront.

Le conseil municipal, après délibération (n° 13.05.09) adoptée à l'unanimité; autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

Renfort des garderies

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour parer à l'accroissement temporaire d'activité des services techniques et administratifs et en améliorer l'organisation notamment lors des périodes de congés statutaires, mais aussi afin d'aider les agents ayant repris le travail après une longue période d'arrêt maladie compte tenu des restrictions médicales dont ils font l'objet.

Il est donc proposé de recruter des agents contractuels dans le grade d'adjoint technique de 2ème classe, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, dans la limite de 2 emplois au sein des services techniques et des agents contractuels dans le grade d'adjoint administratif de 2ème classe, dans la limite de 2 emplois au sein des services administratifs, pour la même période.

Il précise enfin que ce type de recrutement demeurera exceptionnel et ne sera utilisé que lorsque les nécessités de service l'exigeront.

Le conseil municipal, après délibération, (n° 13.05.10) adoptée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

12. Recrutement d'agents non titulaires compte tenu de l'accroissement saisonnier d'activité

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de prévoir le recrutement de 28 agents contractuels sur des emplois non permanents, de juin à septembre 2014, pour faire face au surcroît de travail durant cette période.

Le conseil municipal, après délibération (n° 13.05.11) adoptée à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.

13. Bail de sous-location de la caserne de gendarmerie située rue aux Aulnes

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Isbergues a consenti au profit de Pas-de-Calais Habitat, un bail emphytéotique administratif sur le terrain d'assiette de la caserne de gendarmerie comprenant plusieurs bâtiments à usage de locaux, de garages et de logements et a pris à bail les locaux sous la forme d'une convention de mise à disposition par délibération du conseil municipal n° 13.04.19 en date du 26 septembre 2013.

Il précise que le conseil municipal a donné son accord de principe, par délibérations n° 08.03.05 du 17 avril 2008 et n° 09.02.13 du 27 mars 2009, sur le projet de bail de sous-location de l'ensemble immobilier à usage de caserne de gendarmerie en construction au lieu-dit « les Hauts Champs » à Isbergues.

Monsieur le Maire rappelle que le projet de bail de sous-location indiquait que le contrat de bail serait établi pour une durée de neuf années entières et consécutives moyennant le loyer annuel de 150 000 €, valeur à la date d'entrée dans les lieux (révisable triennalement).

Le conseil municipal, après délibération (n° 13.05.12) autorise Monsieur le Maire à signer le bail de sous-location entre la commune et l'Etat qui sera transmis par France Domaine.

14. Enquête publique relative à la demande de procéder au recyclage agricole du Lyssol par épandage agricole sur 105 communes du nord et 319 communes du Pas-de-Calais présentée par la société Roquette de Lestrem

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais et Monsieur le Préfet de la région Nord/Pas-de-Calais ont ouvert, par arrêté inter préfectoral en date du 11 octobre 2013, une enquête publique qui s'est déroulée du 4 novembre 2013 au 6 décembre 2013, sur la demande de procéder au recyclage agricole du Lyssol par épandage agricole sur 105 communes du Nord et 319 communes du Pas-de-Calais, présentée par la société Roquette de Lestrem.

Le conseil municipal, après délibération, émet un avis favorable concernant cette demande sous réserve de la préservation du milieu naturel et de l'environnement.

Délibération adoptée par 17 votes pour, 11 votes contre et 0 abstention (n° 13.05.13).

15. Ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement lors des vacances d'hiver, de printemps et d'automne

Après délibération, le conseil municipal décide l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les vacances d'hiver, de printemps et automne qui fonctionnera dans les conditions suivantes :

Prestataire extérieur déterminé par marché public.

Nombre d'enfants

Prévisionnel de 120 enfants qui pourra atteindre 150 enfants

Nombres de jours d'ouverture

5 jours aux vacances d'hiver
5 jours aux vacances de printemps
5 jours aux vacances d'automne

Heures d'ouverture

de 9 h à 17 h .

Emplacement

L'accueil disposera des locaux des écoles maternelle et élémentaire Ferry.

La restauration se déroulera à la maison des associations.

Inscriptions

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'hôtel de ville ou dans les mairies annexes et à restituer dûment complétés. Un certificat médical pourra être joint au dossier d'inscription pour la pratique des activités sportives.

Pour les familles bénéficiant de l'aide aux loisirs et aux temps libres de la Caisse d'Allocations Familiales, joindre impérativement une copie de la notification, le montant sera déduit automatiquement de la facture.

Tarifs prestations par jour et par enfant

à régler aux « Francas »

Afin de pouvoir bénéficier du tarif dégressif, les familles devront nous fournir leur attestation C.A.F ou leur numéro d'allocataire.

Les familles non allocataires devront nous fournir leur déclaration de revenus pour nous permettre de calculer leur quotient familial. Sans ces éléments, le tarif maximum sera appliqué.

Afin de permettre une plus grande participation et d'aider les familles ayant plusieurs enfants, un tarif dégressif sera appliqué : moins 10 % pour le 2ème enfant, moins 20 % pour le 3ème, moins 30 % pour le 4ème, moins 40 % pour le 5ème et moins 50 % à partir du 6ème. Il est précisé que pour bénéficier de ces réductions, la 1ère inscription prise en compte sera celle de l'aîné, puis des cadets dans l'ordre décroissant de leur âge.

Sont concernés par ce tarif, les enfants issus de familles recomposées (concubinage notoire, pacs, mariage) même non domiciliés habituellement chez le parent résidant dans la commune.

Prix restauration

à régler à la trésorerie d'Isbergues

- 2,44 € pour les enfants
- 1,21 € pour les enfants relevant d'un Plan d'Accueil Individualisé
- 3,92 € pour les extérieurs et le personnel communal

Personnel

Restauration : le service sera assuré par le personnel des restaurants municipaux.

Garderie de l'accueil de loisirs

1 - Heures d'ouverture

Les enfants sont reçus les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi pendant les périodes de fonctionnement de l'accueil de Loisirs, soit une séance de 7 h 45 à 9 h et une séance de 17 h à 18 h dans les locaux de l'école Ferry.

2 - Inscriptions

L'inscription des élèves se fait au moyen d'une fiche d'inscription comportant divers renseignements (téléphone des parents, renseignements médicaux, etc…), à retirer et à déposer en mairie d'Isbergues, rue Jean Jaurès. Un double de la fiche d'inscription est remis à la directrice du centre de loisirs et à l'agent communal chargé de la garderie.

Les enfants de moins de 6 ans devront être repris par les parents ou la personne nommément désignée sur la fiche d'inscription.

3 - Tarifs

Le tarif est fixé à 0,40 € la demi-heure. Le paiement se fait une fois le mois écoulé entre les mains du receveur municipal à Isbergues, après réception d'un avis à payer et dans la semaine qui suit la réception de cet avis.

Délibération (n° 13.05.17) adoptée par 25 votes pour, 3 votes contre et 0 abstention.

16. Ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les mois de juillet et août

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement pour les mois de juillet et août 2014, qui fonctionnera dans les conditions suivantes :

Nombre d'enfants

Limité à 300 par mois pour les écoles maternelle centre et élémentaire Danton et le groupe Jules Ferry.

Dates d'ouverture

Du 7 juillet au 1er août 2014 et du 4 au 22 août 2014 inclus.

Heures d'ouverture

de 9 h à 17 h.

Emplacement

L'accueil disposera des locaux des écoles maternelle centre et élémentaire Danton pour le mois de juillet et du groupe scolaire Ferry pour le mois d'août.

La restauration se déroulera à la cantine centre pour le mois de juillet et la maison des associations pour le mois d'août

Inscriptions

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'hôtel de ville ou dans les mairies annexes et à restituer dûment complétés. Un certificat médical est à joindre au dossier d'inscription pour la pratique des activités sportives.

Pour les familles bénéficiant de l'aide aux loisirs et aux temps libres de la Caisse d'Allocations Familiales, joindre impérativement une copie de la notification, le montant sera déduit automatiquement de la facture.

Les factures sont transmises aux familles avant le démarrage de l'accueil de loisirs.

Tarifs prestations par jour et par enfant

à régler à la trésorerie d'Isbergues

Les familles devront nous fournir leur attestation C.A.F ou leur numéro d'allocataire. Les familles non allocataires devront nous fournir leur déclaration de revenus pour nous permettre de calculer leur quotient familial de la manière suivante : ressources nettes/nombre parts. Sans ces éléments, le tarif maximum sera appliqué.

Afin de permettre une plus grande participation et d'aider les familles ayant plusieurs enfants, un tarif dégressif sera appliqué : moins 10 % pour le 2ème enfant, moins 20 % pour le 3ème, moins 30 % pour le 4ème, moins 40 % pour le 5ème et moins 50 % à partir du 6ème.

Il est précisé que pour bénéficier de ces réductions, la 1ère inscription prise en compte sera celle de l'aîné, puis des cadets dans l'ordre décroissant de leur âge.

Sont concernés par ce tarif, les enfants issus de familles recomposées (concubinage notoire, pacs, mariage) même non domiciliés habituellement chez le parent résidant dans la commune.

Tarifs restauration

à régler à la trésorerie d'Isbergues

- 2,44 € pour les enfants
- 1,21 € pour les enfants relevant d'un Plan d'Accueil Individualisé
- 3,92 € pour les extérieurs et le personnel communal

Personnel

Animation : sous l'autorité d'un directeur et de 3 directeurs adjoints pour le mois de juillet et d'un directeur et d'un adjoint pour le mois d'août et suivant l'effectif des enfants inscrits à l'accueil de loisirs, l'équipe d'animation sera composée d'animateurs dans les conditions définies par circulaire préfectorale en respectant le rapport entre l'effectif total de l'encadrement et l'effectif accueilli.

Restauration : le service sera assuré par le personnel des restaurants municipaux.

Rémunération : la rémunération du personnel sera fixée par délibération du conseil municipal.

Assurance : la ville est assurée correctement auprès de la M.A.I.F. contre les risques résultant du fonctionnement du centre.

Garderie de l'accueil de loisirs

1 - Heures d'ouverture

Les enfants sont reçus les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi pendant les périodes de fonctionnement de l'accueil de loisirs, soit une séance de 7 h 45 à 9 h et une séance de 17 h à 18 h dans les locaux de l'école maternelle centre, rue Emile Zola pour juillet et dans les locaux de l'école Jules Ferry pour le mois d'août.

2 - Inscriptions

L'inscription des élèves se fait au moyen d'une fiche d'inscription comportant divers renseignements (téléphone des parents, renseignements médicaux, etc…), à retirer et à déposer en mairie d'Isbergues, rue Jean Jaurès.

Un double de la fiche d'inscription est remis à la directrice de l'accueil de loisirs et à l'agent communal chargé de la garderie.

Les enfants de moins de 6 ans devront être repris par les parents ou la personne nommément désignée sur la fiche d'inscription.

Pour le mois de juillet, les enfants de plus de 6 ans seront accompagnés d'un animateur pour se rendre à l'accueil de loisirs de l'école Danton le matin et à la garderie de la maternelle centre le soir.

4 - Tarifs

Le tarif est fixé à 0,40 € la demi-heure. Le paiement se fait une fois le mois écoulé entre les mains du receveur municipal à Isbergues, après réception d'un avis à payer et dans la semaine qui suit la réception de cet avis.

Délibération (n° 13.05.18) adoptée par 25 votes pour, 3 votes contre et 0 abstention

17. Rémunération du personnel d'encadrement des accueils de loisirs de juillet et août 2014

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé l'ouverture d'un accueil de loisirs sans hébergement qui accueillera les enfants du lundi 7 juillet au vendredi 1er août 2014 et du lundi 4 au vendredi 22 août 2014 inclus.

Il indique que les contrats du personnel seront établis afin de permettre le fonctionnement de l'accueil de loisirs durant ces périodes.

Délibération (n° 13.05.19) adoptée à l'unanimité.

18. Fusion des écoles maternelle et élémentaire Carnot - Fusion des écoles maternelle et élémentaire Jules Ferry

Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable pour la fusion des écoles maternelle et élémentaire Carnot ainsi que la fusion des écoles maternelle et élémentaire Ferry proposées par l'Académie de Lille, dans le cadre de la préparation à la rentrée scolaire 2014.

Délibération (n° 13.05.20) adoptée à l'unanimité.

19. Centre culturel - Modification de l'annexe 1 A de la délibération n° 13.04.10 du 26 septembre 2013 fixant le règlement de la médiathèque

Considérant l'ouverture de l'espace artothèque de la médiathèque du centre culturel, il convient d'ouvrir le droit au prêt des reproductions d'œuvres d'art à destination des particuliers et des collectivités,

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération modifie le règlement de la médiathèque d'Isbergues.

« Article 3 »: l'inscription à la médiathèque est obligatoire pour tout emprunt à domicile. Les frais d'inscription sont fixés par délibération et ouvrent droit à la communication et l'emprunt des livres, CD, DVD, liseuses, revues et **reproduction d'œuvre d'art**.

Les tarifs en vigueur sont portés à la connaissance des utilisateurs par voie d'affichage dans l'enceinte de la médiathèque et sur son site internet.

La carte est valable de date à date et donne droit à une carte de lecteur délivrée gratuitement. Pour obtenir cette carte, l'usager ne doit faire l'objet d'aucune restriction ou interdiction de prêt. La cotisation annuelle n'est, en aucun cas, remboursable. »

« Article 15 »: L'usager peut emprunter :

- 5 livres pour 3 semaines
- 3 revues pour 3 semaines
- 4 CD pour 3 semaines
- 3 DVD pour 3 semaines
- 1 liseuse pour 3 semaines
- **1 reproduction d'œuvre d'art pour 6 semaines**

Attention : les cartes délivrées aux enfants de moins de 14 ans ne permettent pas d'emprunter les DVD, les romans, les BD et les mangas du secteur adulte (identifiables par la cote en N/B)

Sur demande spécifique, une prolongation de 3 semaines peut être accordée, excepté pour les nouveautés et les ouvrages déjà réservés.

Le nombre de documents et la durée de prêt autorisés varient selon le type de carte délivrée (individuelle, collective, scolaire).

L'usager inscrit pourra également bénéficier d'un accès gratuit à différents types de plateformes de téléchargement légal pour consultation sur place ou à domicile en s'identifiant, sur le catalogue en ligne de la médiathèque, grâce à son numéro de carte d'adhérent ainsi qu'à un mot de passe. »

Délibération (n° 13.05.21) adoptée à l'unanimité.

20. Complément à la délibération n°13.04.09 du 26 septembre 2013 Fixant les tarifs de location et d'utilisation des différents services au centre culturel

Considérant l'ouverture de l'espace artothèque de la médiathèque du centre culturel, il convient de fixer des tarifs pour le remboursement des œuvres en cas de détérioration de ces dernières, sur la proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération, décide de permettre le prêt de reproduction d'œuvres d'art et fixe comme suit le remboursement de ces œuvres d'art en cas de détérioration :

- remboursement d'une reproduction d'une œuvre d'art non disponible dans le commerce (remboursement au prix coutant)
- remboursement d'une reproduction d'une œuvre d'art disponible dans le commerce (remplacement à l'équivalent cadre compris le cas échéant).

Délibération (n° 13.05.22) adoptée à l'unanimité.

21. Effectifs des garderies

Monsieur le Maire fait le point sur les effectifs des garderies depuis le début de l'année. Le maximum d'enfants accueillis lors d'une séance est de 90.

22. Programme des fêtes de Noël 2013

Le programme des fêtes de Noël des écoles de la ville qui ont lieu les 18, 19 et 20 décembre, a été communiqué aux conseillers.

23. Programme du service culturel

Les conseillers sont informés de la programmation du service culturel du 1er trimestre 2014. Il a été constaté une forte participation aux dernières manifestations.

24. Information sur les décisions du Maire prises dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

1) Création d'une régie de recette à la médiathèque du centre culturel destinée à l'encaissement :

- des frais de reprographie, d'impressions de documents,
- des frais d'inscriptions,
- du remplacement des cartes de lecteur.

Elle sera constituée d'un régisseur titulaire et de 3 régisseurs suppléants.

Le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 800 €.

2) Modification de la décision : Création d'une régie de recette à la médiathèque du centre culturel destinée à l'encaissement :

Le montant maximum de l'encaissement que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 800 €.

Un fonds de caisse d'un montant de 100 € est mis à disposition du régisseur.

3) Marché relatif à l'aménagement de la rue Roger Salengro, de ses impasses et de la Place Clément Loyer à Isbergues - Phase 1 : Aménagement de la Place Clément Loyer (voirie, réseaux divers) :

Marché sans suite.

25. Point sur les travaux

- le nouveau parking rue Léo Lagrange a été achevé.

- l'aménagement du parc des cités phases 1 et 2 s'est poursuivi : ont été réalisés l'aménagement du courant de Berguette, la pose des passerelles, l'éclairage public, l'installation de mobilier urbain et des jeux sera réalisée au printemps.

- des menuiseries à l'école maternelle Carnot ont été remplacées

- aux services techniques rue Anatole France : la construction des garages et ateliers a démarré, les travaux de rénovation du bâtiment principal ont repris, le déménagement des services sur ce site est prévu en février.

- les travaux de rénovation de l'ancienne école Jean Jaurès sont en cours.

- les travaux de réaménagement du Pont-à-Balques ont débuté. Les travaux sur le parking place Clément Loyer sont en cours.

- 40 nouvelles cases de columbarium ont été posées au cimetière de Molinghem.

- la rénovation des trottoirs rue d'Auchel a démarré ainsi que la création de la 2ème partie des trottoirs rue du Marais.

- le revêtement de la cour de l'école Jules Ferry a été réalisé.

26. Téléthon - Feu d'artifice de décembre - Illuminations

1) Téléthon

Le téléthon s'est déroulé dans de bonnes conditions avec 22 associations qui ont participé. La somme récoltée est de 7 148 € (somme supérieure à l'an dernier).

2) Feu d'artifice

Le feu d'artifice devrait être tiré le samedi 21 décembre 2013 à 19 heures au complexe Edmond Mille. Le feu d'artifice n'a pas été tiré en raison des conditions météo. Le terrain n'est pas actuellement accessible aux véhicules en raison des inondations.

3) Illuminations

Il y a moins de participants que les années précédentes.

27. Point sur les repas et les colis des aînés

697 repas ont été préparés lors des 3 repas servis aux aînés. 1 439 colis ont été distribués du 3 au 6 décembre 2013. 70 colis seront distribués courant décembre aux aînés hospitalisés.

28. Divers

- la remise des clefs de la nouvelle gendarmerie a eu lieu fin novembre.
- l'ouverture de l'EHPAD « Les Orchidées » situé au 57 rue Léon Blum est prévue en février.
- la cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 24 janvier 2014.

29. Questions posées par la liste « Un Nouvel Elan pour la Ville »

Par courrier en date du 12 décembre dernier, la liste « Un Nouvel Elan Pour la Ville » souhaite poser, lors du conseil municipal du 19 décembre 2013, les questions suivantes :

1) Pour rappel : estimation du montant des travaux du parc des cités :

- Montant des subventions

- Montant de la participation de la commune

Monsieur le Maire indique qu'il suffit de se reporter au document n° 5 - projet de délibération n° 11 fourni aux conseillers lors des commissions qui se sont déroulées durant le mois de décembre :

- estimation montant des **travaux** : comme indiqué : **1 677 000 €**
- montant des **subventions** : comme indiqué : **334 574 €** (somme notifiée en 2013)
- montant de la **participation de la commune** : comme indiqué : **1 082 426 €**

2) Foyer Logement : que vont devenir les résidents pendant les travaux ?

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les résidents du foyer logement resteront à la résidence durant les travaux et que la restauration sera assurée.

Il précise qu'il n'est pas possible de transférer pendant les travaux, les résidents du foyer logement à l'E.H.P.A.D qui ouvre le 11 février 2014.

Cet établissement est en effet, conçu pour les personnes dépendantes. Il indique par ailleurs que le recrutement de l'E.H.P.A.D a été confié en partie à Pôle Emploi et en partie en direct par l'association gérante.

Des Isberguois seront recrutés. 52 emplois nouveaux à temps plein seront créés.

Police municipale : combien de Procès Verbaux ont été dressés depuis la création de la régie de recettes ?

Monsieur le Maire indique que 54 procès-verbaux ont été dressés depuis la création de la régie.

Il précise le rôle de médiation de la police municipale qui assure également les sorties du collège et la répression.

Les élus de la liste « un nouvel élan pour la ville » demandent si c'est le rôle de la police municipale de porter des affiches aux commerçants.

Monsieur le Maire précise que c'est le rôle de la police municipale de discuter et d'être en contact avec la population.

Cérémonie des vœux du Maire 2014

Vendredi 24 janvier 2014 à 18 h, les représentants de la municipalité ont présenté leurs vœux aux citoyens de la ville d'Isbergues à la salle Léo Lagrange. Madame Charline Delannoy, directrice générale des services, a ouvert la cérémonie en qualité de maîtresse de cérémonie en présentant le déroulement de la soirée à l'assemblée.

Madame Micheline Dautriche, 1ère adjointe, prit ensuite la parole et remercia les personnes présentes à la cérémonie, l'équipe municipale, les acteurs locaux. 2014 étant une année particulière, marquée par un rendez-vous électoral, les vœux doivent donc être modérés conformément aux règles de la communication préélectorale. Pour ce faire, Madame Dautriche proposa uniquement un regard dans le rétroviseur pour rappeler que l'année 2013 fût, comme 2012, une année volontaire aux côtés de nos concitoyens. Dans le diaporama proposé, nous pouvions y voir entre autres :

- **Une année volontaire pour améliorer votre cadre de vie** : « ***les illuminations de noël*** », 67 habitations et 13 vitrines commerciales ont été mises à l'honneur ; « ***les jardins fleuris*** », 18 jardins nominés, pour un total de 184 jardins récompensés ; « ***la réfection des rues*** » : les travaux de borduration, rue du Marais, rue Verte et rue de l'Obloie, (montant des travaux : 210 000 €) ; « ***l'aménagement du parc des cités*** » (derrière le centre culturel), avec la première phase, dont le coût s'élève à 500 000 €, la ville a obtenu une subvention du Conseil Régional à hauteur de 80 % ; « ***la redynamisation du centre ville*** » avec la première tranche des travaux, qui a débuté avec la réfection de la place Clément Loyer. Une modification de la place Basly est en cours pour augmenter la capacité de stationnement en attendant la fin des travaux.

- **Une année volontaire pour réorganiser votre ville** : « ***le transfert de la gendarmerie*** », rue de la Roselière, construite sur 7 500 m², la brigade dispose ainsi de 13 logements individuels et 2 logements d'adjoints ; « ***le regroupement des services techniques*** » rue Anatole France, la centralisation facilitera la gestion et la coordination des services pour mieux répondre aux besoins de la population. La majorité des travaux a été réalisée en régie.

- **Une année volontaire pour la jeunesse et l'éducation** : « ***la crèche 1,2,3 soleil*** », qui a inauguré sa nouvelle structure bioclimatique le 12 avril 2013, 107 enfants ont été accueillis cette année ; « ***une journée découverte de la pêche et des milieux aquatiques*** » pour les CM2 de l'école Pasteur dans le cadre des animations avec la C.C.A.F ; « ***l'aménagement d'un parking rue Léo Lagrange*** », la destruction des 3 anciens bâtiments associatifs a permis la réalisation de cet équipement qui concerne l'école élémentaire Pasteur, mais également le secteur associatif Léo Lagrange, pour un coût total de 210 000 € ; « ***la réfection de la cour de l'école Pasteur*** », et la création de sanitaires avec accès pour les Personnes à Mobilité Réduite pour un coût global de 73 000 € ; la réfection des menuiseries du groupe scolaire Carnot ; « ***la rénovation de l'école élémentaire Billiau*** » avec un accès pour les Personnes à Mobilité Réduite. Coût de l'opération : 615 000 € pour le bâtiment et 70 000 € pour la cour, une subvention a été obtenue à hauteur de 116 000 €, dans le cadre de la dotation rurale d'équipement et la pose de la toiture a été entièrement réalisée par les services techniques de la ville. « ***Les accueils de loisirs sans hébergement*** », 742 enfants ont été accueillis en 2013, contre 612 en 2012 ; « ***les garderies périscolaires*** » avec des chiffres en nette augmentation, + 20 %, mais très fluctuants tout au long de l'année sans impact particulier avec la réforme des rythmes scolaires.

- **Une année volontaire en direction de nos aînés et des personnes handicapées :** « ***la fête des mères*** » ; « ***les repas des aînés*** », 697 convives ont bénéficié de ce repas festif ; « ***la résidence foyer logement et ses animations*** » ; « ***la semaine bleue*** », 378 personnes ont pu profiter du spectacle ; « ***l'E.H.P.A.D*** » dont l'ouverture est prévue le 11 février.

- **Une année volontaire pour aider les personnes en difficultés :** « ***le Téléthon*** », 7 148,46 € récoltés grâce aux différentes manifestations des associations de la ville ; « ***le C.C.A.S*** » : 113 familles ont bénéficié des différentes aides de la ville, 382 personnes ont été accompagnées au titre du R.S.A, soit environ 855 actes ou rendez-vous assurés, 107 dossiers de demandes de logement sont en cours, les chiffres du chômage : 647 personnes recensées au 31 décembre 2013, nous étions à 644 en 2012. « ***Le noël des enfants du CCAS*** », 75 enfants ont bénéficiés d'un après-midi festif ; « ***le colis des aînés*** », 1 439 colis ont été offerts aux aînés en 2013 et 70 aux personnes hospitalisées ou placées dans différentes structures autour de la ville ; « ***l'aide aux associations caritatives*** », des travaux d'aménagement ont été réalisés dans les locaux de la banque alimentaire pour améliorer l'accessibilité et faciliter le travail des associations.

- **Une année volontaire pour développer la vie sportive, associative et culturelle de votre ville :** « ***les travaux du secteur Léo Lagrange*** », Ils ont permis aux associations « La plume », la fanfare de Molinghem-Isbergues, les anciens combattants, le club d'échec, et le club de tir, de s'installer dans des locaux neufs ou restaurés pour un coût total de l'opération : 507 000 € ; « ***Ville ouverte, ville en fête*** » ;

Cérémonie des vœux du Maire 2014 (suite)

« ***la médiathèque*** », 1 122 inscriptions au total en 2013, dont 1 074 depuis l'ouverture du centre culturel, 27 480 prêts réalisés dont 24 320 depuis l'ouverture, des chiffres éloquents, qui montrent l'intérêt que manifestent les habitants pour cette réalisation ; « ***le pôle spectacle*** », 5 482 personnes ont profité des programmations en 2013, dont 3 675 depuis l'ouverture du centre culturel ; « ***En attendant Noël*** », qui s'est déroulé du 20 au 24 décembre, 1920 personnes ont participé à ces activités.

La présentation s'est terminée par une vidéo présentant l'inauguration du centre culturel qui a eu lieu le samedi 28 septembre et du feu d'artifice du 13 juillet 2013.

Pour clore son discours, Madame Dautriche a présenté ses remerciements et félicitations à l'ensemble du personnel administratif, technique et culturel, à ses collègues élus puis ses vœux « *que cette année soit joyeuse, remplie de bonheur et d'amitié pour chacun de vous, qu'elle vous préserve la santé et que tous vos rêves se réalisent dans l'abondance* ».

Puis, Monsieur Jacques Napieraj, maire d'Isbergues, prit la parole et présenta ses remerciements au personnel, aux collègues élus, aux élus de la Communauté de Communes Artois Flandres et de la Communauté de Communes Artois Lys, aux gendarmes, au corps ecclésiastique, aux présidents d'associations, aux maires honoraires et anciens élus, et à la directrice de l'E.H.P.A.D.

Monsieur le Maire rappela que la soirée est placée « *sous le signe d'une année électorale où théoriquement on a le droit de ne rien dire au moins pour des sortants* » et qu'il est interdit de parler de bilan de mandat. Monsieur Napieraj profita donc de cette « *dernière séance* » pour remercier « *l'équipe qui m'a accompagné dont certains ont décidé d'arrêter, d'autres ont décidé de ne plus accompagner cette équipe car ils souhaitent en constituer une autre ailleurs* », des remerciements aux équipes de la majorité ainsi que de l'opposition pour ces 6 années de travail quand il y a eu de l'opposition car « *c'est cela la démocratie, confronter les points de vue* ». Puis, le premier magistrat proposa à l'assemblée de se pencher sur plusieurs citations : « ***La politique consiste à rendre possible ce qui est nécessaire*** » de Richelieu, « ***Celui qui se perd dans ses passions a moins perdu que celui qui a perdu sa passion*** » de St Augustin, « ***Il ne suffit pas de faire le bien, il faut encore le bien faire*** » de Diderot, « **Nulle pierre ne peut être polie sans friction, nul homme ne peut parfaire son expérience sans épreuve** » de Confucius et « ***on ne subit pas l'avenir, on le fait*** » de Bernanos. Pour chacune de ces citations, Monsieur le Maire apporta sa réflexion personnelle et ainsi délivra un message dirigé aussi bien à destination des prochains élus, partout où ils seront, mais aussi à l'assemblée pour le rôle que chacun peut jouer au niveau associatif ou familial.

En résumé, Monsieur Napieraj précisa que le rôle des politiques n'est pas de répondre aux besoins de chacun mais bien de retirer du besoin de chacun un « bien commun » profitant à tous, sachant que « *tout n'est pas possible alors que certainement tout est nécessaire* ». Mais aussi qu'il faut croire en ce que nous faisons et d'être passionné par ce que l'on fait tout en sachant « *écouter, prendre en compte, tout en sachant ce que l'on veut* ». Monsieur le Maire précisa aussi qu'il faut savoir se frotter aux uns, aux autres pour finir par être « poli » car on ne peut pas obtenir de l'expérience sans être confronté à l'épreuve, tant est que l'on sache la surmonter. Pour la dernière citation, le premier magistrat l'argumenta par « *Notre avenir nous appartient et est le résultat des actions que nous faisons et si ça foire, il est le résultat de notre inaction* ».

Monsieur le Maire a terminé son allocution pour demander « *à chacun d'avoir suffisamment de volonté pour faire en sorte que tout le monde vote, mais vote avec cette manière de faire, de rechercher le bien commun dans notre démocratie* » et par une boutade qu'avait lancé Monsieur Chaussoy, maire de Rinxent : « ***Si aujourd'hui tu es un chêne, n'oublie pas que tu as été un gland*** » en argumentant « *que ceux qui aujourd'hui sont des glands qui aspirent à devenir des chênes, n'oubliez pas les cinq autres pensées que j'ai mises là sur la table* ».

Pour terminer, une remise de médailles d'honneur régionale, départementale et communale a été effectuée à Madame Martine Marles (échelon argent), Madame Marie-Thérèse Bavay Roborg (échelon vermeil), Madame Nathalie Thellier (échelon vermeil), Monsieur Elie Hadiuk (échelon vermeil), Monsieur Dominique Lesage (échelon vermeil) et Monsieur Mario Bouville (échelon or).

Cérémonie des vœux du Maire 2014 (suite)

Fête des écoles

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Menuiseries de l'école Carnot

L'E.H.P.A.D

Le parc des cités

Le parking Léo Lagrange

Illuminations de fin d'année

La 8ème opération « illuminations de fin d'année » a eu lieu du 16 décembre 2013 au 2 janvier 2014 avec le passage du jury dans toutes les rues de la ville. **Au total près de 160 habitations et 25 vitrines commerciales étaient décorées lors des fêtes de fin d'année, rehaussant ainsi l'effort de la ville d'associer la population aux animations programmées « en attendant Noël ».**

Une réception a eu lieu le lundi 3 février 2014 à la salle Léo Lagrange afin de récompenser les plus belles réalisations soit 76 particuliers et 14 vitrines commerciales. Chaque primé s'est vu remettre un lot offert par la municipalité. Trois parmi les plus belles réalisations chez les particuliers : **M. Philippe Devaux,** *56 rue Paul Lafargue* – **M. Gérard Lortil,** *40 rue Fleming* – **M. Emmanuel Pouille,** *75 rue Jean Jaurès* ainsi que deux vitrines commerciales : **la Pharmacie de la Place,** *130 rue Roger Salengro* – **New Hair salon de coiffure**, *111 rue de l'église de Berguette* ont reçu en plus de leur cadeau identique à l'ensemble des primés un dessous de plat avec les armoiries de la ville et une photo de leur décoration. Un vin d'honneur a clôturé cette sympathique réception.

14 vitrines commerciales primées

Pharmacie de la place, *130 rue Roger Salengro*
New Hair Coiffure, *111 rue de l'église de Berguette*
Auto école Jacques, *185 rue Roger Salengro*
Boulangerie, pâtisserie - Aux délices de Michel, *3 place Lamartine*
Aux délices du Boulanger – Duvivier, *32 rue Arthur Lamendin*
Boulangerie - pâtisserie, Delpierre, *rue Roger Salengro*
Boulangerie - pâtisserie, Delmotte, *3 place Basly*
Boulangerie - pâtisserie, Champion Laurent, *20 rue Cense Balque*
Katy'f - Coiffure, *56 rue Anatole France*
Laurence Coiffure, *102 rue Roger Salengro*
Le Jardin des Hespérides - Fleurs et décoration, *55 bis rue R. Salengro*
Salon de coiffure - Ge Coif', *90 rue Roger Salengro*
Salon de coiffure - Naturelle Coiffure, *757 rue Emile Zola*
Vert Pom' - Fleurs et décoration, *69 rue Roger Salengro*

76 habitations primées

Devaux Philippe, *56 rue Paul Lafargue*
Lortil Gérard, *40 rue Fléming*
Pouille Emmanuel, *75 rue Jean Jaurès*
Barbosa Annibal, *431 rue d'Auchel*
Barez Olivier, *114 rue aux Aulnes*
Bienaimé Bruno, *19 rue Canette*
Bienaimé Dominique, *81 avenue du Groënland*
Blary Patrick, *10 A rue de Bretagne*
Boulanger Tony, *34 impasse Basly*
Caboche Georges, *21 rue Guynemer*
Calonne Gaston, 77 *rue aux Aulnes*
Coupet Dominique, *5G rue de la Roupie*
De Jesus Teixera Fernando, *32 rue Schweitzer*
Degand Dominique, *3 rue Cense Balque*
Delaire Gilles, *17 rue Gouraud*
Delattre Fabrice, *19 rue Elsa Triolet*
Delebecque Cocq, *211 rue du Docteur Bailliet*
Deleplace Corinne, *36 rue Schuman*
Delhaye Marie, *5 impasse du canal*
Delrue Jérémie, *24 coron féron*
Derisbourg Fabrice, *3 rue de l'église de Berguette*
Dez Josiane, *3 cité Commentry*
Dipre Barbosa, *337 rue Margonne*
Dissaux Pierre, *38 rue Fléming*
Dissaux Stéphane, *43 rue P. Lafargue*
Doutriaux Hervé, *10 rue Elsa Triolet*
Dubois Christophe, *86 rue aux Aulnes*
Ducrocq Emilie, *360 rue de l'Obloie*
Dumoulin Marina, *32 impasse Basly*
Facon Joël, *265 rue d'Auchel*
Favier Franck, *19 rue d'Artois*
Gamelin Christophe, *7A rue de la Roupie*
Gasquere Michel, *323 rue de l'Obloie*
Gatine Jean Claude, *34 rue Leclerc*
Guise Philippe, *301 rue Cassin*
Hannebique André, *6 rue Pierre Loti*
Hauer Françis, *12 rue Albert Camus*
Holbe Michel, *30 impasse Basly*
Holquin Christophe, *8 rue Martin Luther King*
Lair Bernard, *85 rue Jean Jaurès*
Laurent Eddy, *78 rue Pasteur*
Laversin Christophe, *1362 impasse Emile Zola*
Lebas Yvon, *427 rue de l'Obloie*
Lecocq Arlette, *32 coron Féron*
Lecocq Tryoen, 17 cité de la Roupie
Lefebvre Didier, *108 rue Jean Jaurès*
Legrand Abel, *25 rue du Tonkin*
Legrand Michèle, *19 rue de l'église de Berguette*
Lepeltier Bernard, *1000 rue L. Dupont*
Leroy Bruno, *33 rue Louise Michel*
Leroy Philippe, *1 rue Louise Michel*
Lesecq Michel, *268 rue d'Auchel*
Lesecq Philippe, *290 rue d'Auchel*
Lory Frédéric, *3 avenue du Groënland*
Lozingot Marceau, *6 rue de Trézennes*
Marcotte Pierre, *197 rue Danton*
Mialle Jean Léon, *95 rue Jean Jaurès*
Minne Stève, *5 rue de Bretagne*
Monchy Blondel, *145 rue Emile Zola*
Nepveux Jérôme, *118 rue aux Aulnes*
Nourry André, *267 rue Roger Salengro*
Nourry Dany, *261 rue Roger Salengro*
Pannecoucke Albert, *25 rue Jean Macé*
Patinier Bernard, *57 rue de l'église de Berguette*
Picque Jacques, *5F rue de la Roupie*
Pitrois Eddy, *15 E rue de Bretagne*
Quenivet Bernard, *310 rue Joseph Duponchel*
Ringart Didier, *164 rue Basse*
Rotru David, *36 impasse Basly*
Simon Bernard, *596 rue d'Auchel*
Soyer Christelle, *3 rue le Châtelier*
Terzi Laurence, *10bis rue Elsa Triolet*
Thuilliez Hochart, *14 rue de l'Union*
Vandevelde Vincent, *7 rue Joffre*
Viniacourt Laurence, *26 rue Martin Luther King*
Wallart Bernard, *276 rue d'Auchel*

Élections municipales & communautaires
dimanches **23 & 30 mars 2014**

Qui va-t-on élire les **dimanches 23 et 30 mars 2014 ?**

Dimanches 23 et 30 mars 2014 vous allez élire :

- <u>vos conseillers municipaux</u> : ils sont élus pour 6 ans. Ils gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints.

- <u>vos conseillers communautaires</u> : ils sont élus pour 6 ans. Ils représentent votre commune au sein de l'**E**tablissement **P**ublic de **C**oopération **I**ntercommunale (E.P.C.I) à fiscalité propre auquel elle appartient. Un E.P.C.I regroupe un certain nombre de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement. L'E.P.C.I dont dépend la ville d'Isbergues est la Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F).

- <u>vos conseillers consultatifs</u> (pour les communes associées de Berguette et de Molinghem) : la fusion association des communes d'Isbergues, de Molinghem et de Berguette ayant eu lieu en janvier 1996 la réglementation rend nécessaire **l'élection de conseils consultatifs** pour les communes associées de Berguette et de Molinghem.

<u>**D**éroulement des élections</u>

Les électeurs sont invités à se rendre dans leur bureau de vote munis de leur carte électorale et d'une pièce d'identité.

Sont autorisées à participer aux différents scrutins :
- *les personnes de 18 ans, de nationalité Françaises, inscrites sur la liste électorale de leur commune,*
- *les ressortissants de l'Union Européenne de plus de 18 ans, inscrits sur la liste électorale complémentaire de leur commune de résidence,*
- *les titulaires d'un mandat de vote par procuration*

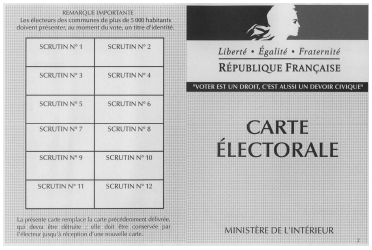

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 h à 18 h aux endroits habituels :

- **bureaux 1 et 2** à l'hôtel de ville, rue Jean Jaurès,
- **bureau 3** à la maison des associations, rue Roger Salengro,
- **bureaux 4 et 5** à la salle polyvalente, rue Léo Lagrange,
- **bureau 6** à la salle polyvalente, rue Edmond Mille.

<u>Elections municipales et communautaires</u> **:** *ce scrutin concerne les électeurs des **bureaux 1, 2, 3, 4, 5 et 6**,*

Au moment du vote, le bulletin comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats aux sièges de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal. Vous ne votez qu'une fois pour ces deux listes.

Après un passage dans l'isoloir, les électeurs sont invités à déposer dans l'urne, et dans une enveloppe de couleur bleu, un bulletin sur lequel vous ne pouvez ni ajouter de noms ni en retirer, le panachage n'est pas autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

<u>Elections des conseils consultatifs</u> **:** *l'élection des conseils consultatifs s'applique uniquement aux communes associées de Molinghem et Berguette et ne concerne que les électeurs des **bureaux 4, 5 et 6.***

Les électeurs sont invités, après un passage dans l'isoloir, à déposer dans l'urne et dans une enveloppe de couleur kraft, un bulletin sur lequel vous ne pouvez ni ajouter de noms ni en retirer, le panachage n'est pas autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

<u>**D**épouillement</u> : le dépouillement aura lieu à 18 h dans les 6 bureaux de vote de la commune.

<u>**T**ransport</u> : les personnes ayant des difficultés à se déplacer et désirant cependant voter personnellement, sont invitées à se faire connaître auprès des services de la Mairie en appelant au 03.21.61.30.80, un service de transport assuré par la commune sera mis en place.

Vous ne pouvez pas assister aux élections les dimanches 23 & 30 mars 2014 ?

Pensez au vote par Procuration !!

Qu'est-ce que le vote par procuration ?

Voter par procuration signifie confier à un autre électeur le soin de voter pour soi. Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous avez la possibilité de faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place le jour du vote.

Qui demande la procuration ?

C'est le mandant qui demande la procuration, c'est-à-dire celui qui donne procuration à une autre personne. Le mandataire n'a pas besoin d'être présent. La procuration peut concerner soit le premier tour, soit le second tour, soit les deux tours d'une élection, soit toutes les élections pendant un délai maximal d'un an.

Plusieurs motifs peuvent justifier cette demande : *obligations professionnelles, vacances, maladie, handicap, assistance à un malade, résidence dans une autre commune, détention…*

Le mandataire ne reçoit pas de courrier signifiant la procuration, aussi c'est le mandant qui doit informer le mandataire de la procuration qu'il lui a confiée.

Qui vote ?

C'est le mandataire qui vote, c'est-à-dire celui qui a reçu procuration du mandant.

Le mandataire doit remplir deux conditions : jouir de ses droits électoraux et être inscrit dans la même commune que le mandant. Il n'est en revanche pas nécessaire qu'il soit inscrit dans le même bureau de vote que le mandant. Il peut recevoir deux procurations, dont une seule établie en France.
Il vient voter avec son titre d'identité au bureau de vote du mandant.

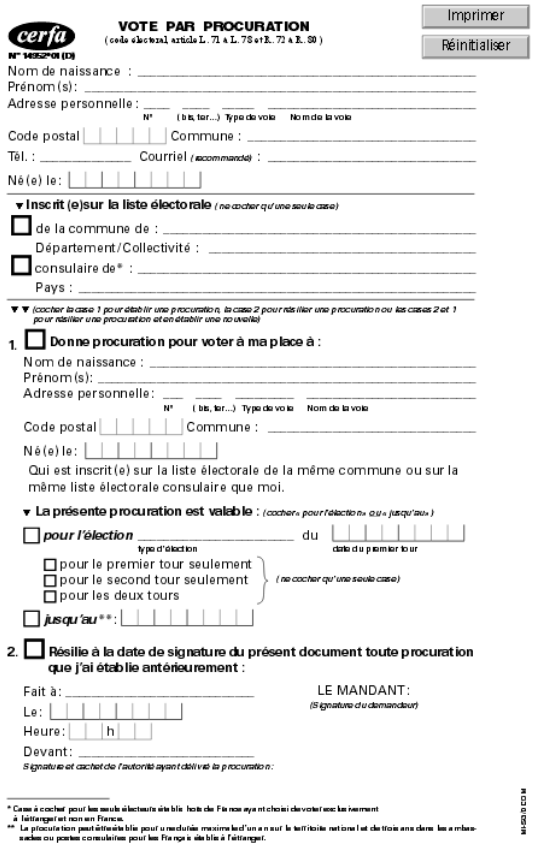

cerfa
N° 14952*01 (D)

VOTE PAR PROCURATION
(code électoral article L. 71 à L. 78 et R. 72 à R. 80)

Imprimer
Réinitialiser

Nom de naissance : _____
Prénom (s): _____
Adresse personnelle : ___ ___ ___ _____
N° (bis, ter...) Type de voie Nom de la voie
Code postal | | | | | | Commune : _____
Tél. : _____ Courriel (*recommandé*) : _____
Né (e) le: | | | | | | | | |

▼ **Inscrit (e) sur la liste électorale** (*ne cocher qu'une seule case*)

☐ de la commune de : _____
Département/Collectivité : _____
☐ consulaire de* : _____
Pays : _____

▼▼ (*cocher la case 1 pour établir une procuration, la case 2 pour résilier une procuration ou les cases 2 et 1 pour résilier une procuration et en établir une nouvelle*)

1. ☐ **Donne procuration pour voter à ma place à :**
Nom de naissance : _____
Prénom (s): _____
Adresse personnelle: ___ ___ ___ _____
N° (bis, ter...) Type de voie Nom de la voie
Code postal | | | | | | Commune : _____
Né (e) le: | | | | | | | | |
Qui est inscrit (e) sur la liste électorale de la même commune ou sur la même liste électorale consulaire que moi.

▼ **La présente procuration est valable :** (*cocher « pour l'élection » ou « jusqu'au »*)

☐ *pour l'élection* _____ du | | | | | | | | |
type d'élection — date du premier tour
☐ pour le premier tour seulement
☐ pour le second tour seulement
☐ pour les deux tours
(*ne cocher qu'une seule case*)
☐ *jusqu'au*** : | | | | | | | | |

2. ☐ **Résilie à la date de signature du présent document toute procuration que j'ai établie antérieurement :**

Fait à: _____
Le: | | | | | | | | |
Heure: | | h | |
Devant: _____
Signature et cachet de l'autorité ayant délivré la procuration :

LE MANDANT:
(*Signature du demandeur*)

* Cases à cocher pour les seuls électeurs établis hors de France ayant choisi de voter exclusivement à l'étranger et non en France.
** La procuration peut être établie pour une durée maximale d'un an sur le territoire national et de trois ans dans les ambassades ou postes consulaires pour les Français établis à l'étranger.

M 52 D C D M

Où et quand ?

La demande de procuration peut être établie au tribunal d'instance, au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie (à l'ambassade ou au consulat à l'étranger) du domicile ou du lieu de travail.

Elle doit être établie le plus tôt possible, à tout moment de l'année. En tout état de cause, la procuration doit parvenir à la commune du mandant avant le jour du scrutin. **Compte tenu des délais d'acheminement et de traitement de la procuration, n'attendez pas le dernier moment !**

Quels documents permettent d'établir la procuration ?

- un titre d'identité.
- un formulaire de procuration,
- l'identité complète du mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance),

Est-ce que le mandant peut voter, malgré la demande de procuration ?

- avant le jour du vote : le mandant peut résilier à tout moment sa procuration (même démarche que pour l'établissement de la procuration).
- le jour du vote : en l'absence de résiliation, le mandant peut quand même voter si le mandataire n'a pas encore voté.

Est-ce que la procuration est payante ?

Non, une procuration est établie sans frais.

Pour obtenir plus de renseignements concernant le vote par procuration s'adresser à l'hôtel de Ville d'Isbergues en appelant au 03.21.61.30.80.

Désormais, le formulaire de demande de vote par procuration est aussi disponible en ligne :
www.service-public.fr

Accueil de loisirs de Printemps

L'accueil de loisirs de printemps ouvrira ses portes du **22 au 26 avril 2014** (1ère semaine des vacances de printemps). L'accueil de loisirs sera ouvert du **lundi au vendredi de 9 h à 17 h,** dans les locaux des **écoles maternelle et élémentaire Ferry.** La municipalité travaillera en collaboration avec l'association les « Francas ».

Inscriptions **:** les dossiers d'inscription sont à retirer à partir du **10 mars 2014** à l'hôtel de ville ou dans les mairies annexes et à restituer dûment complétés **au plus tard pour le 4 avril 2014.**

Pour les familles bénéficiant de l'aide aux loisirs et aux temps libre de la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), joindre impérativement une copie de la notification, le montant sera déduit automatiquement de la facture.

Tarifs **: le montant des inscriptions est à régler aux « Francas ». La participation quotidienne des familles domiciliées à Isbergues et sur la commune de Lambres-Lez-Aire a été fixée à :**
quotient inférieur à 617 : 5.89 € par jour et par enfant
quotient compris entre 618 et 995 : 6.81 € par jour, par enfant
quotient supérieur à 995 : 7.84 € par jour et par enfant.

Pour les habitants des autres communes :
quotient inférieur à 617 : 11.78 € par jour et par enfant
quotient compris entre 618 et 995 : 13.62 € par jour, par enfant
quotient supérieur à 995 : 15.68 € par jour et par enfant.

Restauration **:** le service sera assuré par le personnel des restaurants scolaires municipaux. **Le prix des repas est à régler à la trésorerie d'Isbergues soit :**
* 2.44 € pour les enfants,
* 1.21 € pour les enfants relevant d'un P.A.I (Plan d'Accueil Individualisé),
* 3.92 € pour les extérieurs et le personnel communal.

Garderie : la garderie de l'accueil de loisirs accueillera les enfants du lundi au vendredi inclus, pendant les périodes de fonctionnement de l'accueil de loisirs, soit une séance de **7 h 45 à 9 h** et une séance de **17 h à 18 h**, dans les locaux de **l'école Ferry.**

Les inscriptions se font au moyen d'une fiche d'inscription comportant divers renseignements (téléphone des parents, renseignements médicaux, etc…) à retirer et à déposer en mairie d'Isbergues, rue Jean Jaurès. Un pointage est effectué régulièrement. Les enfants de moins de 6 ans devront être repris impérativement par les parents ou la personne nommément désignée sur la fiche d'inscription.

Le **tarif** de la garderie est fixé à **0,40 € la demi-heure.** Toute demi-heure entamée est due. Le paiement se fait auprès du receveur municipal, dans un délai d'une semaine après la réception de l'avis à payer.

L'accueil de loisirs recrute

Dans le cadre des accueils de loisirs qui se dérouleront pendant les **vacances de février, de Pâques et juillet/août 2014**, la **ville d'Isbergues recrute des animateurs**, possédant le BAFA ou éventuellement la première partie du BAFA. Les personnes intéressées peuvent dès à présent envoyer leur candidature en précisant la période souhaitée à :

Service Jeunesse - Hôtel de ville d'Isbergues - 37 rue Jean Jaurès - 62330 Isbergues.

Ces accueils de loisirs fonctionneront de 9 h à 17 h du lundi au vendredi pendant les périodes suivantes :
du 22 au 26 avril, du 7 juillet au 1er août et du 4 au 22 août.

Vous pouvez dès maintenant envoyer votre candidature et un curriculum vitae en précisant la période souhaitée à l'adresse indiquée ci-dessus.

Menu des restaurants municipaux

Cantines du Centre, de Berguette, et maison des associations

Semaine du 10 au 14 mars

Lundi Carottes râpées - Pâtes à la bolognaise Compote

Mardi Salade de betteraves et maïs - Pommes de terre, fondue de poireaux, saumon Fromage, fruit

Jeudi Salade de concombres - Riz, Veau Marengo - Fromage, Boom au chocolat

Vendredi Potage de courgettes - Ebly, Escalope à la crème et ses champignons Crêpes

Semaine du 17 au 21 mars

Lundi Céleri rémoulade - Gratin de thon - Salade de fruits

Mardi Macédoine de légumes - Frites, Carbonade Flamande - Fromage, fruit

Jeudi Assiette charcutière - Pâtes, poulet basquaise - Petits suisses nature, fruit

Vendredi Tartiflette, salade - Yaourt aromatisé

Semaine du 24 au 28 mars

Lundi Couscous - Glace

Mardi Salade de tomates Mozarella - Pommes de terre rissolées, omelette - Fromage blanc

Jeudi Taboulé - Riz, brocolis, filet meunière et sa sauce - Fruit

Vendredi Salade aux deux fromages - Pommes de terre, bœuf aux carottes - Yop

Cantines Pasteur et Carnot

Semaine du 10 au 14 mars

Lundi Lasagnes à la Bolognaise pur Bœuf, salade - Chanteneige, fruit

Mardi Potage de carottes, Carbonade Flamande, purée de haricots verts, yaourt nature sucré

Jeudi Coleslaw - Blanquette de volaille et ses légumes, riz - Flan au chocolat

Vendredi Tajine de poisson et sa sauce, courgettes et semoule - Emmental, beignet

Semaine du 17 au 21 mars

Lundi Jambon chaud sauce brune, haricots verts, pommes de terre - Edam, fruit

Mardi Carottes râpées vinaigrette - Cordon bleu à la sauce tomate, pâtes et râpé - Compote de pommes

Jeudi Salade et croutons - Sauté de veau façon Marengo, pommes de terre dorées Yaourt aromatisé.

Vendredi Filet de merlu sauce curry - Epinards, riz Gouda, fruit

Semaine du 24 au 28 mars

Lundi Escalope de volaille à la forestière, petits pois carottes - Milanette, nappé au caramel

Mardi Pizza au fromage - Omelette à la ciboulette, chou-fleur à la béchamel, pommes de terre - Fruit

Jeudi Tomates à l'échalote - Steak haché, sauce au poivre, frites - Fromage blanc nature sucré

Vendredi Poisson meunière sur légumes, riz - Vache qui rit, fruit

Restaurants municipaux et garderies

Tarifs des restaurants municipaux depuis le 1er janvier 2014 :

1,20 € pour les P.A.I (Plan d'Accueil Individualisés),
2,44 € pour les enfants,
3,92 € pour les adultes.

Rappel aux parents : pour les inscriptions occasionnelles dans les restaurants scolaires n'oubliez pas de déposer à l'hôtel de ville d'Isbergues, le planning de fréquentation de votre enfant.

Pour les garderies le tarif reste inchangé : 0,40 € la demi heure.

Le carnaval des écoles

Mardi 18 mars 2014

Carnaval des écoles Francis Billiau, maternelle de Berguette et I.M.E « La petite Montagne »

Les écoles de la commune associée de Berguette et l'I.M.E « La petite Montagne » organisent un défilé carnavalesque le **mardi 18 mars** après-midi. Le rassemblement des élèves est prévu à 14 h 15 face à l'école maternelle dans la rue Bérégovoy et face à l'école Francis Billiau dans la rue des écoles.

Le défilé empruntera les rues : *Bérégovoy, des écoles, Georges Brassens, Louise Michel, de l'église de Berguette* pour se rendre à salle Edmond Mille ou des danses seront proposées aux parents par les enfants.

Réglementation de la circulation *:* à l'occasion du carnaval des enfants qui se déroulera le mardi 18 mars 2014, la circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du carnaval de 14 h 15 à 15 h : *rue Bérégovoy, rue des écoles jusqu'à la rue Georges Brassens, rue Georges Brassens, rue Louise Michel, rue de l'église de Berguette et rue Edmond Mille.*

Jeudi 20 mars 2014

19ème grand carnaval des écoles Pasteur et Carnot

Le comité des fêtes de Molinghem organise son 19ème grand carnaval le **jeudi 20 mars 2014** dans la salle Léo Lagrange.

Rassemblement des enfants costumés des groupes scolaires Pasteur et Carnot à 14 h, place Lamartine.

Evolution carnavalesque avec François « le Galocheux » puis départ en cortège vers la salle polyvalente dès 14 h 20.

A partir de 14 h 45, deux heures de spectacle et de joie avec « Aurélien » le grand magicien, et pour terminer un super show de magie et de grandes illusions avec « It's Magic ! » (Arnaud et Isabelle Penin).

Attention !!! ***Les enfants seront libérés vers 16 h à la salle Léo Lagrange, sauf pour les primaires du groupe Pasteur pour qui la sortie se fera à l'école.***

Rappel : les parents ne seront pas autorisés à accompagner leurs enfants durant le spectacle, qui est organisé par le comité des fêtes de Molinghem, avec le concours de la municipalité et des services techniques de la ville.

Ce spectacle entre dans le cadre des activités scolaires.

Stationnement : le stationnement et la circulation de tous les véhicules (sauf organisateurs) seront interdits sur la chaussée face à la mairie annexe de Molinghem de 13 h 30 à 14 h 30. Au départ du cortège prévu vers 14 h 20 et lors du passage de celui-ci, la circulation de tous les véhicules sera interdite : *rue du 8 mai (partie comprise entre la pharmacie et le cabinet dentaire), puis rue Léo Lagrange.*

La circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du carnaval de 13 h 30 à 14 h 15 : *rue du 11 novembre et rue du Docteur Bailliet.*

Vendredi 21 mars 2014

Carnaval des écoles élémentaire Danton et maternelle Centre

Réglementation de la circulation : à l'occasion du carnaval des enfants qui se déroulera le vendredi 21 mars 2014, la circulation de tous les véhicules sera autorisée dans le sens de la marche du carnaval de 13 h 45 à 15 h 30 *: rue Emile Zola (partie comprise entre la rue Jean Jaurès et la rue Louis Braille), rue Louis Braille, rue Danton, avenue du Groënland, rue du commandant Charcot, rue Joliot Curie et rue Jean Jaurès (partie comprise entre la rue Danton et la rue Emile Zola)*

Bal country

L'amicale des écoles publiques de Berguette organise en association avec le « Country Dancing club » de Guarbecque un bal country, le **dimanche 16 mars 2014** à la salle polyvalente du complexe Edmond Mille à partir de 14 h.

L'animation sera assurée par « DJ voyou ».

Prix de l'entrée : 3 € - *entrée gratuite pour les moins de 12 ans.*

Les réservations sont à prendre à compter du mercredi 5 février :
- le mercredi de 9 h à 18 h
- le vendredi de 18 h à 20 h 30

Pour réserver contacter le 09.63.21.07.93 ou envoyer un courriel à l'adresse : balcountry-isbergues@hotmail.fr

Parcours du cœur

L'amicale des écoles publiques de Berguette organise avec la collaboration des communes d'Isbergues, de Guarbecque, de Lambres lez Aire et l'association cyclo et marche de Guarbecque, un parcours du cœur. Patronné par la « Fédération Française de Cardiologie », ce parcours se déroulera le **dimanche 6 avril** sur la commune de Guarbecque.

Le départ aura lieu de 8 h 30 à 11 h à la salle polyvalente rue du Maréchal Foch à Guarbecque.

Circuits de marches de 5 et 10 km et circuits cyclo de 13 et 26 km

Au retour les participants auront droit à une collation

« Carnets de voyages »

Spectacle organisé par « la Cantarelle », section de la Maison des Jeunes et d'Education Permanente d'Isbergues (M.J.E.P)

La Cantarelle, section de la Maison des Jeunes et d'Education Permanente de la région d'Isbergues, vous présente son nouveau spectacle de chansons contemporaines mises en scène.

Dans un monde sans cesse en mouvement, « La Cantarelle » vous entraîne en immersion dans un monde où l'art de chanter se conjugue pleinement avec une mise en scène réaliste.

Le répertoire allie chansons actuelles comme plus anciennes, telles que : *« Salade de fruits »* de Bourvil, *« Tu peux t'en aller »* de Richard Anthony, *« Tombé sous le charme »* de Christophe Maé ou encore *« Au bal masqué »* de la compagnie Créole.

A cela s'ajoutent une pincée de nostalgie, un soupçon d'équilibre, un regard vers le futur, un grain de folie, une part de poésie, l'émergence de trésors ordinaires, l'amour, l'amitié,... encore et encore beaucoup d'émotions en perspective.

Samedi 29 mars à 20 h 30
et dimanche 30 mars à 16 h

au centre culturel rue Léon Blum

Tarifs :
8 € pour les adultes
5 € pour les enfants de moins de 12 ans
gratuit pour les moins de 6 ans.

Billets en vente
le mardi et le jeudi de 19 h à 21 h
à la salle Decriem
rue de la Piscine - La Roupie

Renseignements au 03.21.64.84.23
ou 06.23.37.02.17
Mail : nathalie1508@msn.com

AGENDA

Samedi 1er mars

Présentation des coureurs du C.C.I.M (bourse du travail)

Samedi 1er et dimanche 2 mars

Brocante couverte de l'E.S.D.I football (complexe Edmond Mille)

Dimanche 2 mars

Thé dansant du club rétro d'Isbergues (salle polyvalente Zola)

Jeudi 6 mars

Assemblée générale de l'union locale des retraités C.F.D.T à 18 h (salle polyvalente Edmond Mille).

Vendredi 7 mars

Assemblée générale de l'amicale laïque de Molinghem (salle Léo Lagrange)

Vendredi 7, Samedi 8 et Dimanche 9 mars

Compétition régionale de l'amicale des joueurs de javelots d'Isbergues (salle arthur Lamendin)

Dimanche 9 mars

Tournoi amical de badminton « Le fouetté Isberguois » (complexe Edmond Mille)

Samedi 15 mars

Concours de belote du football club La Roupie Isbergues (salle Decriem)

Mardi 18 mars

Assemblée générale du C.O.S.S.A.F (maison des associations Isbergues)

Samedi 22 mars

Fête du printemps école St Eloi - Ste Isbergue A.P.E.L (bourse du travail)

Section marche de la M.J.E.P

La section marche de la Maison de Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P) organise une randonnée pédestre **intitulée « un week-end à Paris »** les **samedi 5 et dimanche 6 juillet 2014.**

Samedi 5 juillet

- 6 h 45 : départ en bus de la mairie annexe de Berguette (prévoir un pique-nique)
- 10 h 30 : départ de la randonnée au parc de la Villette Notre-Dame (13 km) et retour à l'hôtel en bus
- 17 h 30 : musée Grévin
- 20 h : restaurant

Dimanche 6 juillet

- 9 h : départ de la randonnée dans le 13ème arrondissement, bois de Vincennes et pique-nique dans le bois de Vincennes
- 14 h 30 : visite de Montmartre (libre)
- 17 h : retour à Isbergues

Prix du week-end :
140 € par personne (adhérent ligue UFOLEP)
avec supplément de 5 € pour les non-adhérents
supplément de 13,70 € pour une chambre individuelle.
50 € à l'inscription et deux chèques de 45 € encaissés le 4 avril et 4 juin 2014.

Les bulletins d'inscription sont à retirer à la M.J.E.P, mais vous pouvez également vous adresser au responsable :

Denis Martins,
62 rue Edmond Mille
06.87.75.96.19 ou 03.21.02.81.57.

Dépêchez vous !!
Nombre de places limité (57 maximum).

Association Voyage Loisirs Vacances

L'Association Voyage Loisirs Vacances organise un superbe séjour en Alsace du **5 au 16 septembre 2014** au V.V.V. « les Géraniums » à Obernai ; en autocar grand tourisme et en formule « pension complète » avec vin au repas.Transfert de Guarbecque à Obernai.

Prix du séjour :
1 150 € payable en 6 fois.

Vous visiterez l'Alsace authentique : *Strasbourg - le Mont St Odile Colmar – la route des vins – Ribeauvillé – Riquewihr, le Haut Koenigsbourg – la Forêt Noire en Allemagne, etc….*

Renseignements : Serge TANT – Tél. 03.21.25.82.06

Amicale des donneurs de sang bénévoles

Dirigée par les docteurs Elisabeth Moreau et Agnès Hervier avec la participation de l'amicale des donneurs de sang, la dernière collecte de l'année a accueilli 89 personnes qui ont pu offrir leur sang.

Au cours de cette collecte a eu lieu le tirage de la traditionnelle tombola dont les bénéficiaires sont : *Elisabeth Douillet, Olivier Courtade, Marie Deram, Laurent Lemaître, qui pourront retirer leur lot lors de la prochaine collecte.*

La prochaine collecte de sang se déroulera : le **jeudi 17 avril 2014**

à la bourse du travail, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30.

Assemblée générale du 2 février 2014

Résultat des collectes de sang 2013 :
- février, 102 dons
- avril, 101 dons
- juillet, 116 dons
- septembre, 103 dons
- novembre, 91 dons

Soit un total 513 dons.

Nous remarquons une baisse inquiétante de 23 dons par rapport à l'année dernière et 131 pour 2010.

Pour l'année 2013, le conseil d'administration s'est réuni 6 fois, à titre indicatif, sur 103 présences effectives, il y eut 89 présences, 9 absences et 4 excusés.

L'amicale a collaboré à différentes manifestations : *le 3 mars (assemblée départementale de Divion), le 28 mars (thé dansant), le 22 septembre (caravane publicitaire du Grand Prix d'Isbergues), le 29 septembre (« Isbergues, Ville Ouverte, Ville en fête »), le 14 novembre (collecte de l'opération téléthon), ainsi qu'aux collectes de sang et aux manifestions patriotiques avec son drapeau.*

Les objectifs 2014 : l'amicale doit poursuivre son action pour la présente année, elle fera partie des journées de sang prévues les jeudis 23 janvier, 17 avril, 3 juillet, 11 septembre et 13 novembre. Elle participera à « Ville Ouverte, Ville en Fête » et à la caravane publicitaire du Grand Prix.

Elle assistera également à l'assemblée départementale le 2 mars prochain à Cambrin. Organisation de son thé dansant le 13 avril à 15 h 30 à la bourse du travail animé par Marcel Barrois.

Diplômes 2014 : 59 personnes doivent recevoir un diplôme

1er niveau (3ème don pour les femmes – 5ème don pour les hommes) insigne bronze

Delphine Bodart, Alice Calesse, Fiona Capon, Muriel Clerbout, Alexandre Corbeau, Fernando De Jesus Texeira, Karin Derache, Olivier Dissaux, Sophie Eeckout, Yassine El Messaoudi, Laurent Faivre, Camille Frémeaux, Adeline Ganoo, Christine Godart, Catherine Guffroy, Mathieu Hauer, Monique Jaroszyk, Jean-Pierre Jourquin, Céline Masse, Aline Matton, Marion Merlier, Nabil Mir, Peter Planque, Hélène Givry, Marie-Hélène Regueme, Maxime Rogez, Annabelle Ryckembush.

2éme niveau (10ème don pour les femmes et les hommes) insigne bronze

Betty Bodart, Mariette Caillau, Frédéric Campagne, Christophe Chavatte, Laurence Darque, Audrey David, Micheline Dumont, Marie-Christine Derville, Aurélien Dupont, Emilie Fumery, Séverine Godart, Christophe Groult, Anne-Laure Leuridan, Jérôme Marichez, Denis Martins, Romain Morvan, Quentin Souza Juimares, Thierry Wident.

3éme niveau (25ème don pour les femmes et les hommes) insigne bronze

Vicky Dambrune, Gérard Coupe, Olivier Courtade, Philippe Jacquinot, Laurent Lemaître, Frédéric Penel, Corinne Surga, Sandra Vandaële.

4éme niveau (45ème don pour les femmes et 75ème don pour les hommes) insigne d'argent

Martine Moulaï, Jocelyne Picque, Philippe Penin, Alain Valentin.

6éme niveau (100ème don pour les femmes et 150ème don pour les hommes) 1 palme

Francis Dangleterre, Agnès Tellier.

Médaille de la Fédération Française du Bénévolat associatif : échelon de bronze

Désirée Laversin

Mérite du sang : grade chevalier

Jean-Claude Haudrechy

Election du bureau : comme l'exige les statuts de l'amicale, le tiers du bureau est démissionnaire, en l'occurrence M. Jacques Carnet et Mme Nicole Laversin qui sont rééligibles et M. Bernard Vandevelde et Mme Brigitte Capelle qui seront à élire également. L'élection du bureau s'est déroulée le mercredi 5 février.

Amicale laïque d'Isbergues

Enorme succès du loto de l'amicale laïque d'Isbergues qui a eu lieu le 11 janvier dernier. La salle Edmond Mille était remplie avec un public très chaleureux. Le président Robert Thulliez renouvelle ses remerciements à tous les bénévoles qui ont contribué au succès de ce loto exceptionnel.

« Une grande satisfaction pour l'amicale laïque d'Isbergues ».

Rendez-vous l'année prochaine pour le loto de l'amicale qui aura lieu le ***samedi 10 janvier 2015.***

Voyage en Normandie

L'amicale laïque d'Isbergues organise un voyage en Normandie « à Honfleur » le **samedi 31 mai 2014.**

Le programme de la journée sera très divertissant avec une visite guidée de la cidrerie au manoir d'Apreval, ensuite direction Honfleur ou les participants vont pouvoir se restaurer et se promener dans cette superbe ville. Visite guidée en petit train touristique qui vous emmènera sur les hauteurs de la ville d'Honfleur. Ensuite retour par la côte, avec escale à Etretat et ses célèbres falaises.

« Une très belle journée en perspective »

Départ d'Etretat pour notre région vers 18 h 30. Retour à Isbergues vers 21 h 30.

Le départ est fixé à :
- 6 h 30 de la mairie Isbergues
- 6 h 35 de la Poste
- 6 h 40 de la mairie annexe de Berguette
- 6 h 45 de la mairie annexe de molinghem

Prix du voyage : (visites guidées inclues)
- **amicalistes : 35 €** *(moins 2 € pour les enfants de moins de 12 ans)*
- **non amicalistes : 45 €** *(moins 2 € pour les enfants de moins de 12 ans)*

Il est prudent de réserver et de régler ses places en contactant :
- **M. Robert Thulliez,** *118 impasse Jean Jaurès 03.21.02.91.11*
- **M. Guy Olivier,** *4 rue Jean Jaurès - 03.21.02.14.76*
- **M. Jean-Pierre Wattel,** *545 rue Danton 03.21.02.14.64*

Attention ! *Tout désistement non parvenu dans les 15 jours précédant le voyage ne sera plus pris en considération.*

« Monsieur Amédée »

Comédie de Alain Reynaud-Fourton
par la compagnie « Fous Rires »

Organisée par le Comité d'Œuvres Sociales de Berguette, « Monsieur Amédée » est une farce efficace et délirante...

Thème de la pièce : *au hasard d'une soirée, le brave Amédée, professeur de français à la retraite, se retrouve en compagnie d'une de ces jeunes femmes qui exercent sur le trottoir le plus vieux métier du monde. Elle s'appelle Katia. Il l'emmène chez lui mais pas du tout pour faire ce que vous pensez ! Les aléas de la vie vont faire qu'elle sera forcée de rester là ...*
Mise en scène : Jean-Pierre Bernard
Décors : Roger Maerten et Daniel Bécart

Les réservations sont à prendre à compter du
Lundi 3 mars 2014
en mairie annexe de Berguette
aux heures d'ouverture des services
Tél : 03.21.26.59.18.

Samedi 5 avril à 20 h
au centre culturel
Tarif : 7 €
demi tarif pour les enfants de moins de 10 ans

Section danse de la M.J.E.P

La section danse de la Maison de Jeunes et d'Education Permanente d'Isbergues (M.J.E.P) propose un stage de valse, **le dimanche 9 mars 2014** de 10 h à 12 h à la salle Jean Macé.

Pour tout renseignements s'adresser au secrétariat de la M.J.E.P au 03.21.57.70.21 ou au 03.21.57.70.20.

Etoile Sportive Isbergues Athlétisme

Record départemental battu lors des « Etoiles du Sprint ! »

La salle Basly accueillait le samedi 18 janvier la troisième édition des « Etoiles du Sprint ».

Plus de soixante dix athlètes étaient présents ce jour, malgré un calendrier de compétitions surbooké, notamment, avec le jour même, des journées qualificatives benjamins et le lendemain les régionaux d'épreuves combinées à Lille.

Cette concurrence n'a rien enlevé au niveau de qualité des résultats. Pour preuve, la magnifique performance sur le 50 mètres haies dans la catégorie benjamin de Mathis Patinier de l'O.S Aire, avec **un temps de 8''12 record départemental à la clef !**

A noter aussi le 4,72 mètres d'Annabelle Delattre du S.O Calais à 11 cm du record départemental. Gageons qu'Annabelle tentera de battre celui-ci lors des Départementaux, le 8 février à Marck.

N'oublions pas non plus Anaïs Reverchon de St Venant qui, avec 8''57, emporte le 50 haies minimes. Celle-ci gagnera d'ailleurs le 50 haies lors des régionaux minimes à Lille le 2 février, avec un très bon temps de 8''02.

Les isberguois n'ont pas fait de la figuration puisque, par neuf fois ils monteront sur le podium. A l'image de Guillaume Baudelle qui s'octroiera l'or au poids, avec 11,50 mètres et se classera 3éme au triple saut. Anaïs Flament, elle aussi, monte sur la première marche du podium au poids et se classe 3éme au 50 haies. Elle n'en reste pas là, puisqu'avec Lucie Pilon et Nara Suel, toutes deux aussi d'Isbergues, elles « trustent » les trois premières places au triple saut. Au poids benjamins, Julien Mocrette prends la troisième place. Même punition pour Louis Martel au triple saut.

Enfin, voici les lauréats des « Etoiles du Sprint » 2014, le titre étant donné au vainqueur des finales du 50 mètres plat de chaque catégorie.

- benjamines : **Annabelle Delattre** (S.O.C) en 7''47.
- benjamins : **Mathis Patinier** (O.S.A) en 7''26
- minimes filles : **Hourde Valentine** (A.A) en 7''27
- minimes garçons : **Léo Attagnant** (A.A) en 6''71

Résultats

Benjamines : **Océane Beckaert,** *8''70 (50 mètres), 3,30 mètres (longueur), 6,11 mètres (poids)* - **Anaïs Flament,** *8''17 (50 mètres), 9''82 (50 haies), 8,73 mètres (triple saut), 9,44 mètres (poids)* - **Lucie Pilon,** *8''26 (50 mètres), 8,60 mètres (triple saut), 7,79 mètres (poids)* - **Ophélie Ponchel,** *8''42 (50 mètres), 3,35 mètres (longueur), 1,14 mètres (hauteur), 6,36 mètres (poids)* - **Nara Suel,** *8''93 (50 mètres), 3,20 mètres (longueur), 7,39 mètres (triple saut)* **Lisa Wayolle,** *9''25 (50 mètres), 2,67 mètres (longueur), 4,62 mètres (poids)*

Benjamins : **Louis Martel,** *8''25 (50 mètres), 7,86 mètres (triple saut), 6,54 mètres (poids)* - **Julien Mocrette,** *7''57 (50 mètres), 3,93 mètres (longueur), 7,53 mètres (poids)* - **Louis Penne,** *8''73 (50 mètres), 3,49 mètres (longueur), 7,35 mètres (triple saut)* - **Tom Wayolle,** *9''50 (50 mètres), 11''65 (50 haies), 2,88 mètres (longueur), 4,65 mètres (poids)*

Minimes garçons : **Guillaume Baudelle,** *7''91 (50 mètres), 9,77 mètres (triple saut), 11,50 mètres (poids)*

Autres résultats

Journée lancers longs à Lille le 25 janvier : **Guillaume Baudelle,** *27,71 mètres (1,250 kg),* **Benoit Martel,** *23,50 mètres (2 kg),* **François Martel,** *35,53 mètres (2 kg)*

Championnats régionaux de cross au Touquet le 26 janvier : **Wayolle Lisa** 145, **Pilon Lucie** 169, **Flament Anaïs** 172, **Mocrette Julien** 95, **Wayolle Tom** 135, **Martel Louis** 201, **Penne Louis** 202.

Championnat régional minimes à Lille le 2 février : **Guillaume Baudelle,** *7''68 (50 mètres), 4,54 mètres (longueur), 11,73 mètres (poids)*

Retour sur…

Anaïs : la chanteuse Anaïs est présente depuis 10 ans dans le paysage musical français. Dans la salle, le public reprend avec elle son tube, « *Mon Cœur* », « *Mon Amour* », qui l'a fait connaître en 2004.

Ce concert qu'elle a donné samedi 18 janvier dernier au centre culturel a révélé les nombreux talents de l'artiste, et notamment son grand sens de l'humour. Pour faire un clin d'œil à Isbergues, elle reprendra la chanson originale du film « *Titanic* », « *My heart will go on* », de Céline Dion. Très douée pour les arrangements elle imitera entre autre la contrebasse ou la cornemuse. Elle fait décidément ce qu'elle veut de sa très jolie voix.

C'est une artiste aux multiples influences, elle reprendra des chansons des années 30 à 50, auxquelles elle a consacré son troisième album « *A l'eau de Javel* ». Elle interprétera aussi « *D.R.H* », single de son prochain album à venir en mars.

Dans la salle il y avait des fans, connaissant tout le répertoire de la chanteuse, et d'autres personnes venant découvrir l'artiste, le tout donnant une belle alchimie entre la salle et la scène. La chanteuse était très contente de son passage au centre culturel. Une belle rencontre entre un artiste et son public.

« Les Temps Fort » jeune public : au centre culturel, du 1er au 19 février, la programmation a mis à l'honneur les spectacles jeune public proposés, par des compagnies de la région. Ces spectacles ont permis de toucher toutes les tranches d'âge de 9 mois à 11 ans, avec la participation de la crèche, de l'I.M.E « La petite Montagne » et des différents niveaux des écoles Danton, Pasteur, Ferry, Billiau, Carnot, maternelle Centre, maternelle de Berguette.

Le temps fort a commencé avec le spectacle ***« Trois Pas Dehors »*** de La Manivelle Théâtre. L'histoire de jumeaux aux caractères opposés. L'un est attaché à son petit cocon et l'autre ayant envie de découvrir le monde extérieur. De l'eau, un miroir, le bon air... pour l'aventurier. Des lumières, des poussières, un rayon de soleil... pour le casanier. Une demoiselle apparaît, fait des acrobaties et s'invite dans leur intérieur pour les pousser vers l'extérieur.

Le 4 février pour les scolaires, et le 5 février pour le « tout public » s'est joué le spectacle ***« Moustique »*** de la Manivelle Théâtre. « Moustique » c'est le surnom du petit dernier de la famille qui abreuve ses parents de questions sur le monde qui l'entoure. Les relations parents-enfants sont traitées avec beaucoup d'humour et de justesse. Pour preuve, des enfants ayant vu le spectacle en scolaire ont incité leurs parents à venir le voir en « tout public » parce que « *Moustique il est un peu comme nous* ».

Le samedi 8 février, le spectacle ***« Popup »*** de Belinda Annnaloro avait pour décor un livre en relief géant. Quand on les ouvre, les livres appelés « Pop Up », offrent un univers ou un élément de l'histoire en relief. Sur ce livre ouvert étaient vidéo-projetées des images qui donnaient vie au décor. La comédienne a également créé une atmosphère pour chaque tableau en jouant de la basse et du synthétiseur et en poussant la chansonnette.

Les 11 et 12 février, la compagnie Zapoï a présenté son spectacle ***« Mobilhomme »*** qui s'adressait aux tout-petits de 9 mois à 3 ans. La comédienne Stanka Pavlovaa a accueilli le jeune public en lui parlant en slave pour l'inviter au voyage. Pour établir une relation de proximité le public était installé sur des petits coussins colorés placés sur la scène au plus proche du décor. La comédienne a fait sortir d'une grande robe blanche un oiseau, un petit cœur, des fleurs, puis son petit bébé pour lequel elle a tissé des chemins. La présence d'une harpiste a également ajouté de la poésie à ce spectacle.

Les spectacles jeune public sont essentiels pour développer la curiosité, l'imagination ainsi que l'esprit critique qui peut s'exercer dès le plus jeune âge. Ils aident également les enfants à mieux comprendre le monde qui les entoure.

Vous trouverez ci-dessous un résumé de la programmation culturelle pour le mois de mars.

Pour obtenir de plus amples informations concernant ces différents spectacles, nous vous invitons à consulter le livret culturel que vous pourrez vous procurer auprès du centre culturel, des mairies annexes de Berguette et de Molinghem et de l'hôtel de ville d'Isbergues.

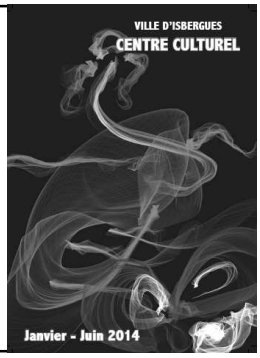

« Comme un gant »

Samedi 8 mars à 20 h 30

Théâtre - Tout public -

Vous ne les connaissez pas, pourtant vous les croisez tous les jours. Elles vous connaissent et s'adaptent à votre humeur. Discrètes mais besogneuses elles vous facilitent la tâche.

A travers une (fausse) formation sur les métiers de la propreté, Kenza et Sophie nous font découvrir leurs trucs et astuces, leur façon de s'évader, leurs franches rigolades et leurs agacements.

« Il paraît que je parle beaucoup »
Simon Noens

Vendredi 14 mars à 20 h 30

Humour - Tout public

COMPLET

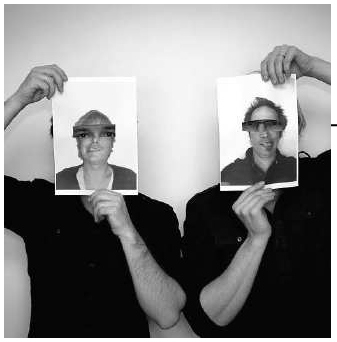

« C'est qui moi ? »

Samedi 15 mars à 20 h 30

Monsieur Rémi

Musique - Tout public -

Vainqueur du Plateau Jeunes Talents « Musique » en novembre 2013, Monsieur Rémi c'est de la chanson en français teintée folk-rock avec des textes racontant des histoires du quotidien, des déboires sentimentaux et autres petites leçons de la vie… Tantôt mélancoliques, tantôt joyeux…Une musique rythmée, énergique et entraînante, colorée de mélodies douces et sautillantes… Une musique et des textes influencés par Louise Attaque, Tryo, la Rue Kétanou, Cali, Miossec…

« Avalon Celtic Dances »

Vendredi 22 mars à 20 h 30

Musique et danses Irlandaises - Tout public

COMPLET

« Les Pieds dans la neige »

Mercredi 26 mars à 16 h

Théâtre - Tout public à partir de 5 ans

Sur un plateau nu, un panier, un vieux tourne-disque, et deux filles. Elles racontent, avec leurs mots et leur corps l'histoire d'une fée frileuse aux pieds mouillés qui court se réchauffer un matin de décembre dans une vieille maison abandonnée...

C'est l'histoire d'une rencontre, "aigre-douce," entre une jeune fée et une vieille dame, mais c'est aussi l'histoire du périple d'hommes et de femmes partis travailler au loin…

La Marine Nationale recrute

Vous avez entre 17 et 29 ans, d'un niveau troisième à BAC + 5 ? La Marine Nationale vous propose pour l'année 2014 plus de 3 000 emplois dans 34 spécialités différentes tels que : *techniques maritimes, mécanique, électrotechnique/électronique, opérations aéronautiques, administration/métiers de bouche, fusilier marin/sécurité, marin pompier, plongeur démineur et bien d'autres….*

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous rendre à :
- la CIRFA Marine Lille, 47 rue Jacquemars Giélée - 59000 Lille
- ou dans l'un des points de rencontre de la marine nationale

Horaires d'ouverture : *du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 16 h, sans rendez-vous* - Site internet : www.etremarin.fr - Pour toute information : 03.20.57.63.46

MARINE NATIONALE

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H)

Le Pays de la Lys romane vous accompagne
Améliorez votre logement et bénéficiez d'aides

***C**onscientes que les décisions en matière d'environnement doivent se prendre aujourd'hui, les Communautés Artois-Lys et Artois-Flandres organisées en Pays ont décidé de mettre en place une **O**pération **P**rogrammée d'**A**mélioration de l'**H**abitat (O.P.A.H) sur leur territoire.*

Cette opération incitative vous permettra d'engager des travaux de rénovation de votre logement et de réaliser des économies d'énergie. Pour cela, le Pays de la Lys romane peut vous accompagner, sous conditions, grâce à des aides bonifiées de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (A.N.A.H), du Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais et des Communautés de Communes.

Des conseils personnalisés, tant en matière technique que financière, vous sont prodigués gratuitement. N'hésitez pas à vous rendre aux permanences qui ont lieu à Isbergues ou Lillers ou à contacter directement « CitéMétrie » pour vous renseigner. Le Pays de la Lys romane s'est doté des moyens financiers, humains et techniques nécessaires à la réussite de cette opération qui s'inscrit dans les objectifs de la stratégie locale de l'habitat et du plan climat territorial. La volonté du Pays de la Lys romane pour cette opération d'envergure est forte ! La réussite du salon de la thermographie en octobre 2013 à Isbergues et les premières semaines de l'O.P.A.H démontrent que les attentes de la population le sont tout autant.

Propriétaire occupant

- aides soumises à condition de ressources (avis d'imposition ou de non-imposition N-2)
- le logement doit avoir plus de 15 ans
- subventions majorées pour les logements indignes
- prime « Habiter mieux » pour les travaux d'économies d'énergie
- possibilité de cumul avec le crédit d'impôt en vigueur et l'EcoPrêt à taux zéro pour les travaux de rénovation énergétique.

Propriétaire bailleur

- aides soumises à condition de location pendant 9 ans
- le logement doit avoir plus de 15 ans
- subvention pour le remise aux normes de logements très dégradés ou ayant une mauvaise performance énergétique
- abattement fiscal sur l'ensemble des loyers pendant 9 ans.

Les types de travaux subventionnés

- amélioration de la performance énergétique (isolation, chaudière à condensation,…)
- rénovation complète (travaux de grande ampleur et d'un coût élevé),
- adaptation au handicap et au vieillissement (monte escalier, salle de bain aménagée,…)
- prévention des risques liés aux installations anciennes (électricité, exposition aux peintures au plomb,…)

Pour rencontrer « CitéMétrie » chargé par le Pays de la Lys romane de vous accueillir, vous conseiller et monter vos dossiers gratuitement, rendez-vous :

le jeudi matin de 9 h à 12 h,
au siège de la Communauté de Communes Artois-Flandres, place Jean Jaurès Isbergues

le vendredi matin de 9 h à 12 h.
au Point Info Jeunesse de la Communauté Artois-Lys, 14 rue des Martyrs à Lillers,

ou par téléphone **au 03.21.56.56.24**

Petite enfance

Consultation de nourrissons :

- le 2ème mardi du mois à partir de 9 h en mairie annexe de Berguette.
- le 1er et 3ème jeudi du mois de 13 h 30 à 16 h 30 à la maison des associations. Pas de permanence le 2 janvier.

Crèche :

« 1, 2, 3 Soleil » Isbergues, renseignements sur le site internet : isbergues@creches123soleil.fr
03.21.56.21.71

Personnes âgées

Maltraitances personnes âgées : **39 77**

Artois gérontologie :

Le 2ème vendredi de chaque mois de 9 h à 12 h à la C.C.A.F, sur rendez-vous **03.21.61.54.40**

C.I.C.A.S *(retraites complémentaires)* **:**

Un service téléphonique est mis en place pour aider les salariés du secteur privé dans la préparation de leur retraite complémentaire ARRCO et AGIRC du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. **08.20.20.01.89**

C.A.R.S.A.T Nord-Picardie *(**C**aisse d'**A**ssurance **R**etraite et de la **S**anté **a**u **T**ravail)* **:** *Sur rendez-vous, contacter la plateforme téléphonique au* **39 60**

A.S.S.A.D *(**A**ssociation de **S**oins et **S**ervices **à D**omicile) de Aire-sur-la-Lys - Isbergues et ses environs* **:** *Aides ménagères, auxiliaires de vie, emplois familiaux, soins à domicile.* **03.21.95.42.52**

E.H.P.A.D « Les Orchidées » (Etablissement d'**H**ébergement pour **P**ersonnes **A**gées **D**épendantes) **:**

57 rue Léon Blum, service administratif ouvert du Lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h **03.91.82.84.80**

Social

Action sociale d'urgence *(rue du Temple)* **:**

Présidente : Mme Carré
Le mercredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.
03.21.02.68.40

Maison Départementale de la Solidarité de Lillers :

- les 1er et 3ème lundi matin du mois, le 2ème mardi après-midi, le 2ème jeudi matin et le 2ème vendredi matin à la mairie annexe de Molinghem, sur rendez-vous
- les 1er et 3ème jeudi matin du mois et le 4ème mardi matin, à la maison des associations, sur rendez-vous
03.21.54.63.20

Caisse d'Allocations Familiales *(C.A.F)* **:**

- les 1er, 2ème, 3ème et 4ème mardis de chaque mois de 9 h à 12 h à la mairie annexe de Molinghem
- les 1er et 3ème mardis de chaque mois de 13 h 30 à 16 h 30, à la mairie annexe de Molinghem

Sécurité sociale :

Le mardi de 9 h à 12 h à la mairie annexe de Molinghem.

Secours Catholique : *Le mardi de 14 h à 16 h au 83 bis, rue Gaston Chevallier* **03.21.66.22.84**

C.O.S.S.A.F *(B. Podvin) :*

Les lundis 3 et 17 mars de 10 h 30 à 11 h 30 à la maison des associations.

Groupe « AG2R la Mondiale » :

Le jeudi 20 mars à la salle Edmond Mille, sur rendez-vous au ***03.21.46.47.03***

Point logement jeunes de Béthune ***09.71.52.30.78***

Environnement / Habitat

Communauté de Communes Artois Flandres (C.C.A.F.) **:**

Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
03.21.61.54.40

Déchetterie :

En période d'hiver, ouverture de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30 du lundi au vendredi et le samedi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
Renseignements à la C.C.A.F. **03.21.61.54.40**

Aide juridique

Conciliateur de justice (Mme Laurant) :

Le 2ème vendredi du mois de 9 h 15 à 12 h à la mairie annexe de Molinghem.

Centre d'Information des Droits de la Femme de Béthune (C.I.D.F) :

Le 1er lundi de 14 h à 17 h, à la Maison de Jeunes et d'Education Permanente (M.J.E.P) d'Isbergues, sur rendez-vous **03.21.57.98.57**

Guichet d'accès au droit et prévention des litiges de Bruay la-Buissière : *problèmes de voisinage, conflits familiaux, litiges avec un commerçant, votre propriétaire, votre assureur. Aide et conseils gratuits.*
Renseignements **03.59.413.413**
Fax **03.59.410.410**

Association tutélaire du Pas de Calais :
Accompagnement personnalisé de l'adulte et de l'enfant
Le lundi 17 mars de 14 h à 16 h à la mairie annexe de Molinghem.

Anciens combattants

A.C.V.G. et Souvenir Français :

Le 2ème et 4ème mercredi du mois de 16 h à 17 h à la maison des associations
sur rendez-vous **03.21.26.53.85**

France Mutualiste :

Le vendredi 14 mars de 13 h 30 à 17 h à la mairie annexe de Molinghem.

URGENCES

S.A.M.U	**15**
Pompiers	**18**
Centre anti-poison	**08.25.81.28.22**
S.O.S mains	**03 20 95 75 00**
Centre des grands brûlés	**03 20 44 59 62**
Gendarmerie d'Isbergues	**03.21.54.72.15**

Santé

Médecins :

Dr Thérèse Buissart	**03.21.61.98.90**
Dr Véronique Han-Denoeud	**03.21.02.17.83**
Dr Gilles Duparcq	**03.21.02.16.71**
Dr Patrice Favier	**03.21.61.78.04**
Dr Philippe Geille	**03.21.02.12.88**
Dr Thierry Hautcoeur	**03.21.02.16.07**
Dr Christian Hollebecque	**03.21.54.02.80**
Dr Jean-François Leduc	**03.21.64.19.10**
Dr Philippe Mannechez	**03.21.61.78.03**
Dr Michel Stopin *(Guarbecque)*	**03.21.25.82.27**
Dr Gabriel Buissart *(Ham en Artois)*	**03.21.66.04.11**
Dr Dominique Bernard *(Norrent Fontes)*	**03.21.02.04.63**
Dr Christophe Caron (*Norrent Fontes)*	**03.21.25.14.14**
Dr Henri Chrétien (*Norrent Fontes)*	**03.21.27.35.63**

Médecin de garde :

En semaine de 19 h 30 jusqu'au lendemain 8 h,
le samedi de 12 h jusqu'au lundi 8 h **03.21.71.33.33**

Pharmaciens :

Pharmacie Beauvillain	**03.21.02.01.33**
Pharmacie de la place	**03.21.01.10.20**
Pharmacie de Berguette (M. Benoît Bout)	**03.21.26.59.50**
Pharmacie des aciéries (Melle Minart)	**03.21.02.11.63**

Pharmacie de garde : www.servigardes.fr
08.25.74.20.30

Ambulanciers : *de garde 24 h sur 24*

Ambulances B. Finel **03.21.02.17.08**

Infirmières :

Mmes Brisset et Dhaese et M. Parent	**03.21.61.78.07**
	06.72.36.00.78
Mmes Deram, Lesecq, Laversin, Cauwet	**03.21.25.85.66**
Mme Monique Feron	**06.16.76.23.30**
Mme Anaïs Walle	**06.18.73.58.53**

Laboratoire d'analyse médicale : **03.21.61.53.53**

Alzheimer : *contacter l'A.S.S.A.D* **03.21.95.42.52**

Point écoute toxicomanie : **08.00.26.10.00**

Administrations

Hôtel de ville : **03.21.61.30.80**
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30

Permanence état-civil : *le samedi matin de 10 h à 12 h*

Courriel *:* **contact@ville-isbergues.fr**
Site internet : **www.ville-isbergues.fr**

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Emile Zola **03.21.61.39.72**

Mairie annexe de Berguette :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
rue Edmond Mille **03.21.26.59.18**

Mairie annexe de Molinghem :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
place Lamartine **03.21.61.59.95**

Services techniques :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
place Basly **03.21.61.36.66**

Centre culturel :
mardi *de 14 h à 18 h,* ***mercredi*** *de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h,* ***vendredi*** *de 14 h à 19 h,* ***samedi*** *de 10 h à 17 h (sans interruption)*
rue Léon Blum **03.21.02.18.78**

Police municipale :
Du lundi au vendredi 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30
03.21.61.30.80

Trésorerie :
rue Jean Jaurès **03.21.02.11.15**

Services / dépannages

VEOLIA : dépannage 24 h sur 24 **0 810 108 801**

E.R.D.F : dépannage 24 h sur 24 **09 726 750 62**

GAZ : dépannage 24 h sur 24 **0 810 433 062**

France Telecom : **10 13**

Emploi - Formation

Boutique de Gestion Espace (B.G.E) :

Conseils en création d'entreprise, les mercredis 5 et 19 mars à la M.J.E.P,
sur rendez-vous à partir de 9 h **03.21.62.90.60**

M.J.E.P : *8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30* **03.21.57.70.20**

Pôle emploi de Lillers : **39 49**

Relais emploi alpha : **03.21.25.61.68**

Ecole municipale de musique : **06.68.36.69.75**